

CA de HAGUENAU

Secteur Haguenau



Rapport annuel

sur le prix et la qualité
de l'eau et
de l'assainissement

Année 2020

9 Chemin du Gaz - 67500 HAGUENAU

www.agglo-haguenau.fr

03 88 73 71 71

eau@agglo-haguenau.fr

Sommaire :

Les chiffres clefs	3
Les faits marquants.....	3
Le contexte réglementaire	4
Les territoires desservis	5
La population desservie.....	6
Les services	7
Le réseau d'eau potable.....	8
Les branchements sur le réseau d'eau	8
Le schéma d'adduction de l'eau potable	9
Les indicateurs techniques	11
Les indicateurs de performance du réseau d'eau potable.....	15
Les usagers du service de l'assainissement.....	22
Les indicateurs techniques	23
Le réseau d'assainissement collectif	24
Les stations d'épuration	33
Les indicateurs de performance de l'assainissement collectif.....	43
L'assainissement non collectif	49
L'indice de performance de l'assainissement non collectif	50
Les tarifs du service de l'eau et de l'assainissement 2020.....	51
Les travaux en eau potable	55
Les travaux en assainissement.....	59
Annexes	64

La commune de Haguenau est située dans le Bas-Rhin à une trentaine de kilomètres au nord de Strasbourg et compte une population d'environ 35 000 habitants.

Les chiffres clefs

- **27** personnes travaillent au Service de l'Eau et de l'Assainissement
- **Permanence 24h/24 et 7j/7** : Un roulement d'astreinte est mis en place pour assurer une continuité de service tout au long de l'année
- **9 058** abonnements en eau et assainissement pour un service rendu aux **35 406** habitants et aux **entreprises** de Haguenau
- **201 km** de conduites pour la distribution d'eau potable, **177 km** pour la collecte des eaux usées et **31 km** pour la collecte des eaux pluviales
- **2 292 501 m³** d'eau vendue
- **131** prélèvements pour le contrôle de la qualité de l'eau distribuée
- **3.693.674 m³** d'eau traitée par les stations d'épuration
- **2,69 € TTC le m³** pour l'eau et l'assainissement et les taxes (hors abonnement)

Les faits marquants

En assainissement

Sur les réseaux :

Avec plus de 1.700 mètres de canalisations renouvelés, les travaux d'assainissement ont principalement consisté à réhabiliter des collecteurs vétustes qui présentaient des fissures et des infiltrations. A noter l'excellent taux moyen de renouvellement sur 5 ans de l'ordre de 1% (*moyenne nationale Observatoire de l'Eau 2018 – 0,4%*).

A la station d'épuration :

Les travaux 2020 se sont essentiellement concentrés sur des opérations de maintenance et de réparations.

Les rendements épuratoires de deux stations se maintiennent à de très bons niveaux ; les boues produites présentent 100% de conformité et sont intégralement éliminées via une filière normalisée de compostage.

En eau potable

Dans le cadre de la gestion patrimoniale des installations, les travaux 2020 ont porté sur le renouvellement des anciennes canalisations en fonte grise, sur un linéaire de plus de 1.000 m.

Le rendement du réseau se maintient à un excellent niveau, avec une valeur supérieure à 94 %.

Le contexte réglementaire



Une obligation d'information du public

Le présent rapport est établi en application de l'article L2224-5 du CGCT qui fait obligation au Président de présenter au Conseil Communautaire un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.



Des services gérés en régie

La CAH – secteur de Haguenau a choisi de mener en régie ses missions de distribution d'eau potable, de collecte et de transport des effluents ainsi que leur traitement dans deux stations d'épuration.



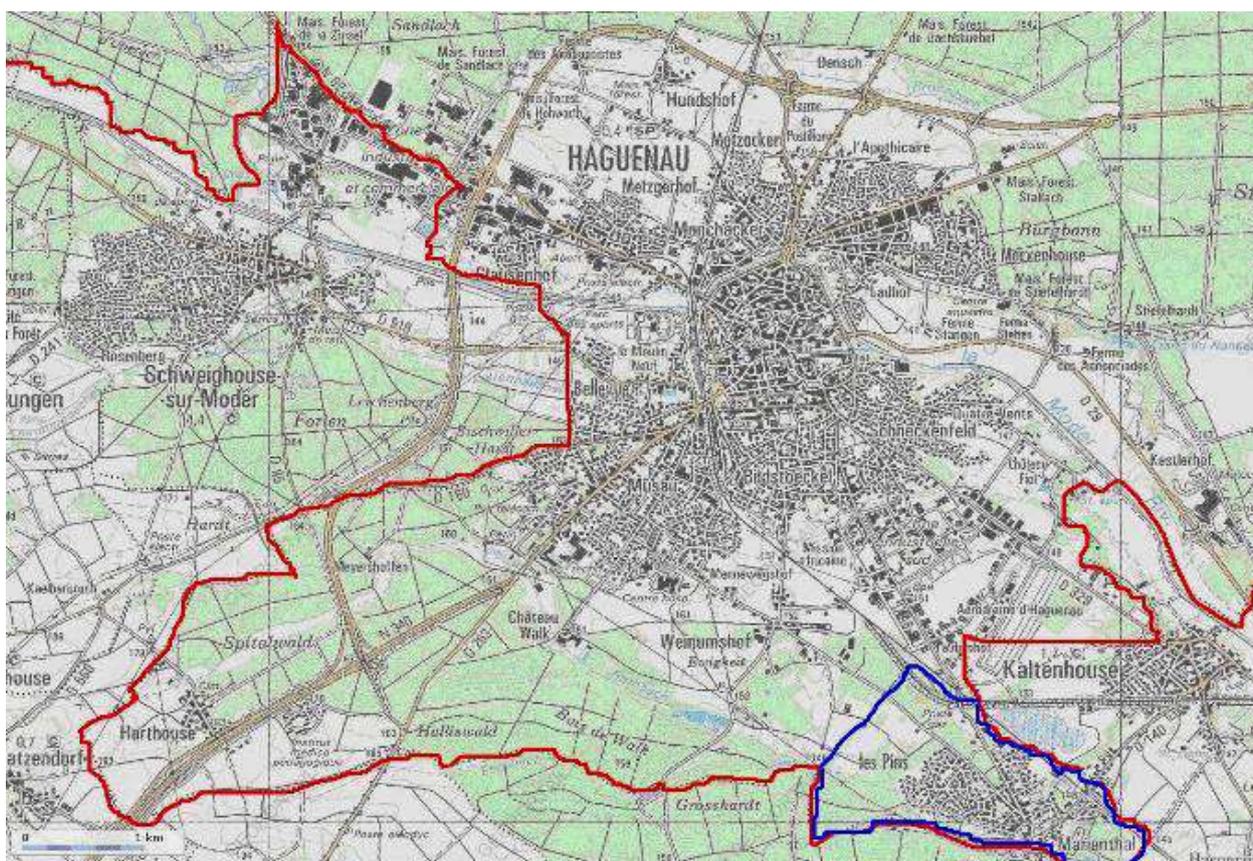
Les indicateurs de performance

La réglementation fixe des indices de performance permettant d'avoir une vision globale de la qualité du service.

Les territoires desservis

En eau et assainissement

La CAH – secteur de Haguenau exerce ses missions de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées sur l'essentiel de son ban communal.



Les écoulements sont traités dans deux bassins versants :

- Le bassin versant de Haguenau - Harthouse
- Le bassin versant de Marienthal

Ceux-ci font l'objet d'un plan de zonage définissant :

- Les secteurs d'assainissement non collectif où le traitement est assuré par les particuliers au moyen de dispositifs autonomes,
- Les secteurs d'assainissement collectif où les eaux usées sont acheminées à une station d'épuration au moyen d'un réseau d'égouts.

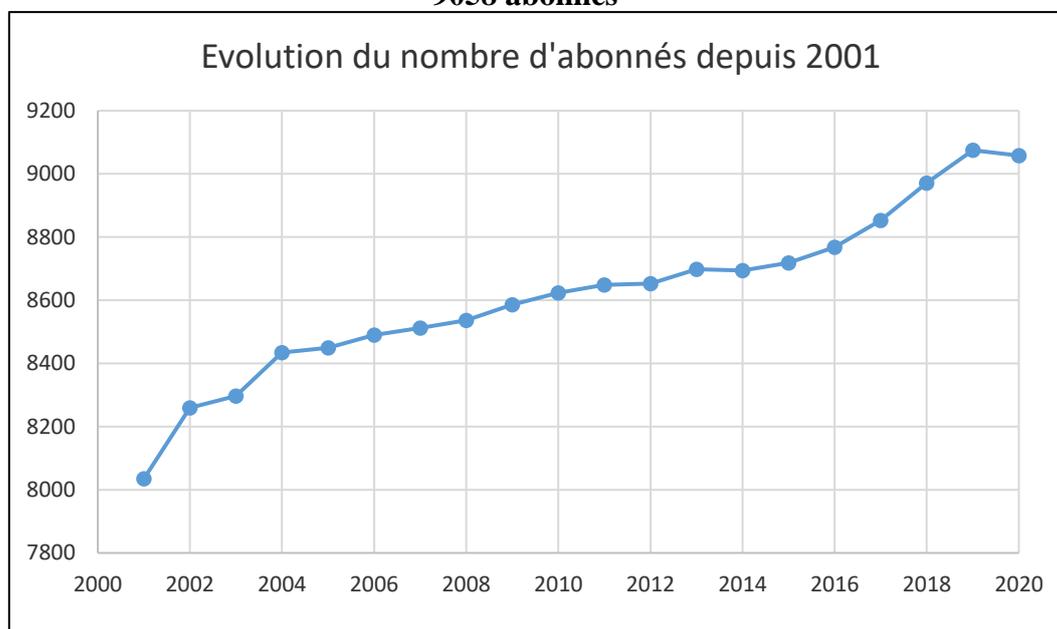
La population desservie

La population desservie est de 35 676 personnes dont **35 406** personnes sur le ban communal de Haguenau et **270** personnes d'autres communes raccordées sur la station d'épuration de Haguenau.

Détail de la population desservie

Haguenau et Harthouse	Marienthal (Haguenau)	Marienthal (Gries)	Marienthal (Kaltenhouse)	Total
32 929	2 477	190	80	
35 406		270		35 676

9058 abonnés (*)



(*) en 2020, une mise à jour de la base de données a permis de régulariser les anciens abonnements non clôturés ; les prises d'eau de chantier ont également été exclues du comptage.

Les services

Le service de l'eau et de l'assainissement

➤ Les moyens humains

Le service comprend **27 personnes** : une pour la direction du service, une pour le suivi de la production d'eau, six pour les études et les suivis de chantiers, douze pour les travaux d'entretien des équipements d'eau et d'assainissement, quatre pour le suivi des deux stations d'épuration et quatre pour la gestion de la clientèle et de la facturation aux usagers.

➤ Les astreintes

Les astreintes permettent aux agents d'intervenir 7j/7 et 24h/24 en cas de problème sur les réseaux afin d'assurer la continuité de service.

Les numéros d'astreinte sont le **03 88 73 71 71** et le **06 61 66 28 87**.

➤ Les moyens matériels

Ces moyens matériels permettent d'intervenir directement sur le réseau, d'en assurer la maintenance, de réaliser et de renouveler les branchements d'eau potable et d'assainissement.

Ces moyens comportent :

1 Pelle sur pneus GALLMAC	3 Visseuses-dévisseuses
1 J.C.B. 3CX 4X4	3 Perforateurs à batterie
1 Mini-pelle 2.5 T	4 Perceuses électropneumatiques
1 Camion 15T avec grue	3 Marteaux perforateur électrique
1 Camion 19T	2 Marteaux perforateur Thermique
1 Camion 7.5T	1 Nettoyeur haute pression moteur thermique
3 Fourgonnette	1 Nettoyeur haute pression électrique
4 Véhicules légers	1 Poste à souder
3 Compresseurs mobiles de chantier	1 Perceuse sur colonne
4 Découpeuses	3 Groupes électrogènes
2 Scies de sol	2 Feux tricolores de chantier
3 Pillonneuses	50 Barrières rigides
2 Dameuses	110 Panneaux de signalisation
1 Remorque PTAC = 1000 kg	35 Balléros
1 Fusée Ø90 mm pour fonçage pneumatique	4 Panneaux de com. VDH
1 Fusée Ø65 mm pour fonçage pneumatique	1 Chariot élévateur électrique
1 Remorque PTAC = 3500 kg	1 Niveau de chantier automatique
2 Rampes de chargement en alu	1 Blindage 2,50 m x 2,50 m
1 Appareil de mesure de débit Poteau Incendie	2 Blindages 1 m x 1 m
1 Eclairage de chantier à tube fluo	1 Corrélateur de recherche de fuite
	6 Loggers de recherche de fuite

Le réseau d'eau potable

201 km de conduites permettent d'acheminer l'eau potable chez les particuliers (màj SIG 2019)



Extrait du plan de modélisation du réseau d'eau potable

Ce réseau est sujet à des réhabilitations régulières, au niveau des plus vieilles conduites, ainsi qu'à des campagnes de détection de fuites pour permettre un fonctionnement optimal de l'adduction d'eau potable.

Le rendement du réseau d'eau potable est excellent et se situe aux alentours de **92%** (moyenne des 3 dernières années).

Quatre matériaux sont utilisés sur les réseaux de Haguenau :

- La fonte grise **28%**
- La fonte ductile **51%**
- Le PVC (avant 1980) **12%**
- Le PVC (après 1980) **9%**

Les anciennes conduites en fonte grise et en PVC sont progressivement remplacées par des conduites en fonte ductile plus résistantes.

Les branchements sur le réseau d'eau

Le branchement comprend depuis la canalisation publique en suivant le tracé rectiligne le plus court :

- La prise d'eau sur la conduite de distribution publique,
- La vannette de branchement (sous bouche à clé),
- La canalisation de branchement située tant sous le domaine public que sous le domaine privé, le robinet d'arrêt avant compteur, le cas échéant,
- Le compteur, parfois situé dans un regard,
- Le robinet de purge, le robinet d'arrêt après compteur et le clapet de retenu.

Le branchement est à la charge du demandeur pour sa création puis de la CA de Haguenau pour les réparations ou les rénovations ultérieures.

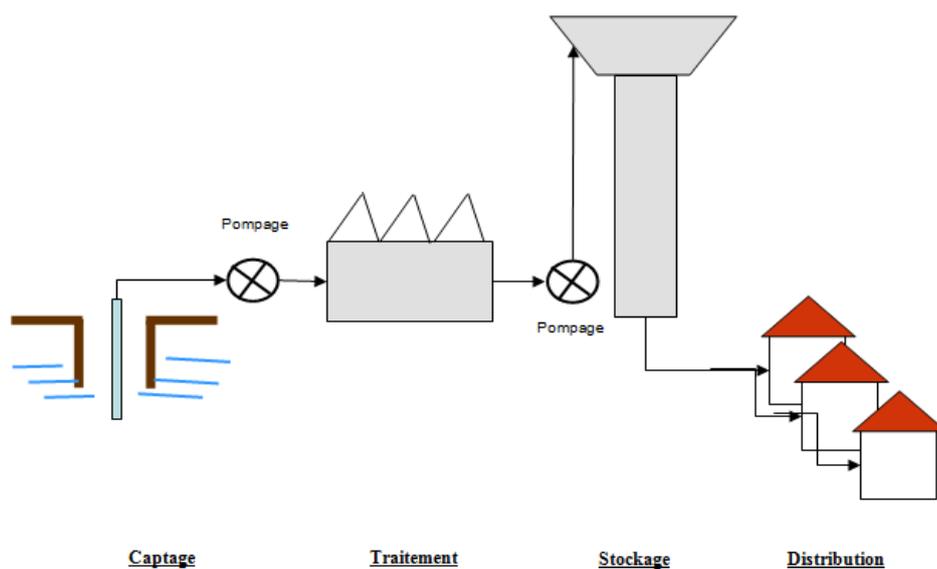


Raccordement d'un branchement sur la conduite principale

Les abonnés au service de l'eau potable

Pour l'alimentation en eau potable, le recensement des personnes desservies ne s'effectue pas en habitant mais en abonné, c'est-à-dire en nombre foyer raccordé au réseau d'eau potable.

Le schéma d'adduction de l'eau potable



Quelques ouvrages du réseau d'eau potable

Pour assurer un bon fonctionnement de l'adduction d'eau potable, différents éléments composent les installations de distribution :

Les compteurs :

Ils mesurent les consommations d'eau chez les usagers. Ils sont toujours installés sur un support compteur et suivis d'un clapet anti-retour. Les nouveaux compteurs sont équipés de cycle permettent le relevé des données par téléométrie.



Les regards compteur :

On y installe le compteur d'eau. Il est systématiquement mis en œuvre lors de branchements neufs et peut être proposé lors de renouvellement d'installations. Il est enterré et est installé dans la propriété de l'abonné à environ 1 mètre de la limite de propriété. Seul le couvercle reste apparent.



Les poteaux d'incendie :

Ils permettent aux pompiers de se brancher rapidement sur le réseau. La pression et le débit sont contrôlés régulièrement par nos soins afin d'être suffisants pour une intervention de 2h en maintenant la fourniture d'eau aux usagers.



Les vannes :

Elles permettent de couper l'eau dans une conduite ou de réguler le débit ; elles sont indispensables pour les opérations de maintenance ou pour raccorder les nouveaux abonnés au réseau principal (branchements).



Les ventouses :

Elles permettent d'évacuer les poches d'air qui sont présentes dans le réseau (souvent lors de la mise en eau d'une conduite).

Ressource

➤ Mais d'où vient l'eau que l'on boit ?

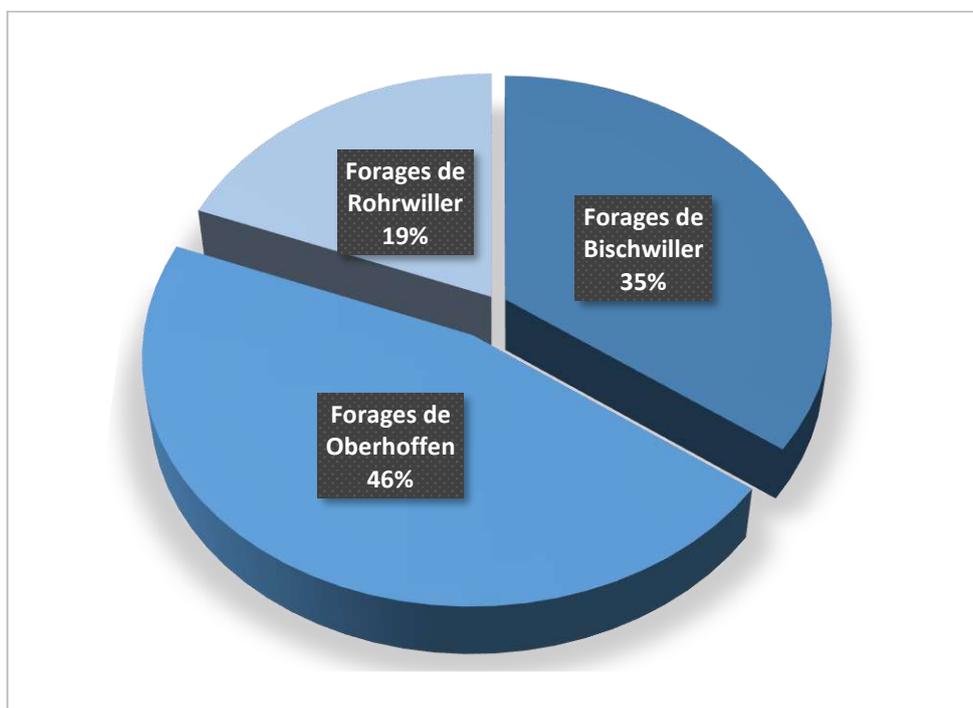
Cette eau provient naturellement de la nappe phréatique d'Alsace, qui couvre les deux tiers de la plaine alsacienne. C'est une formidable réserve qui permet de pourvoir aux besoins de l'Alsace, que ce soit pour les usages industriels ou particuliers.

➤ Une production réalisée par les captages et usines de la Basse Moder

L'eau brute est pompée à partir de cinq points de captages différents. Cette eau est ensuite traitée puis envoyée dans le réseau de distribution de la CAH – secteur de Haguenau.



La production cumulée de ces cinq points est de **4.140.291 m³** sur l'année **2020**. Les forages qui fournissent l'eau à Haguenau sont situés à Bischwiller, Oberhoffen et Rohrwiller. Le forage de Schweighouse est un point de prélèvement de secours, celui de Kaltenhouse produit de l'eau à des fins uniquement agricoles (irrigation).

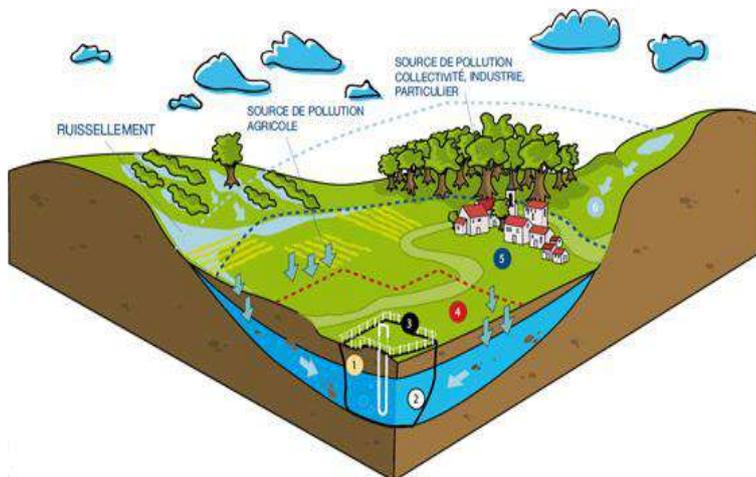


➤ Protection de la ressource

Tous les champs de puisage sont protégés par des périmètres de protection immédiats, rapprochés.

1. Le périmètre de protection immédiat est clôturé et interdit à toute activité (sauf dérogation) n'ayant pas de rapport à l'exploitation ou à l'entretien des ouvrages de prélèvement.

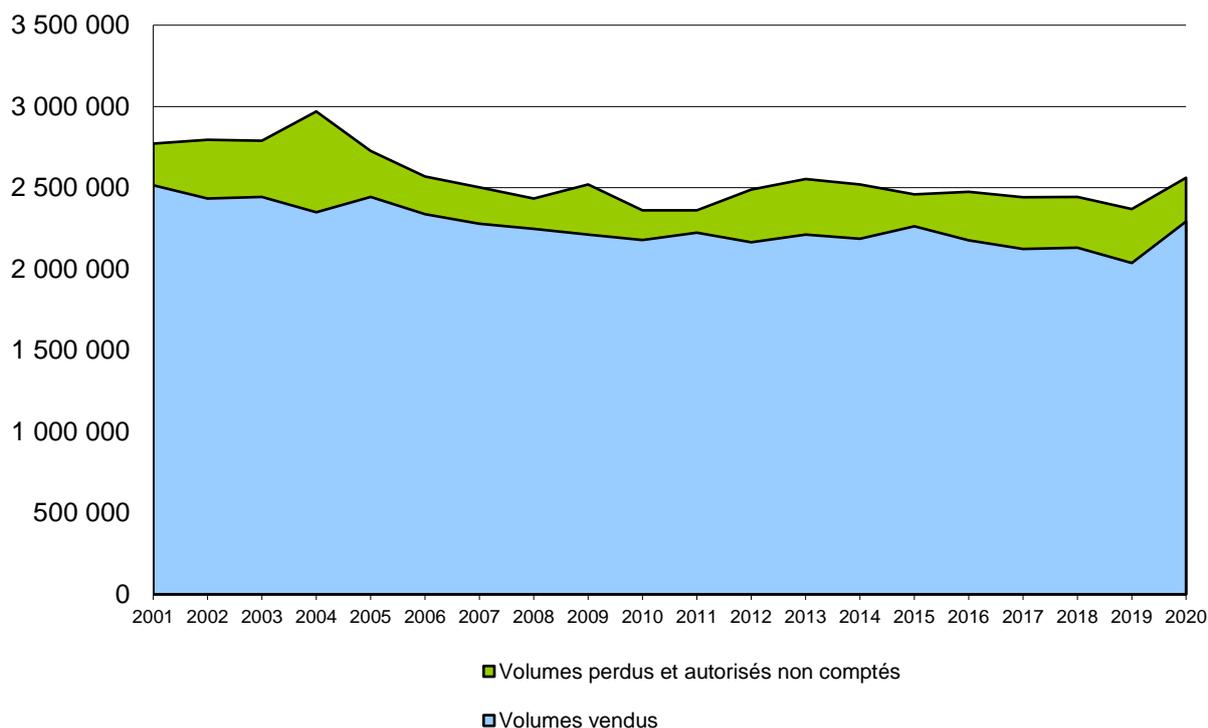
2. Le périmètre rapproché règlemente toutes les activités pouvant provoquer une pollution du sol, et pouvant entraîner une pollution de l'eau.



➤ Volumes distribués

En **2020**, la CAH – secteur de Haguenau a acheté **2 562 352 m³** qu'elle a mis en circulation dans son réseau et a refacturé aux abonnés **2 292 501 m³**.

Volumes achetés à la Basse Moder et vendus aux abonnés

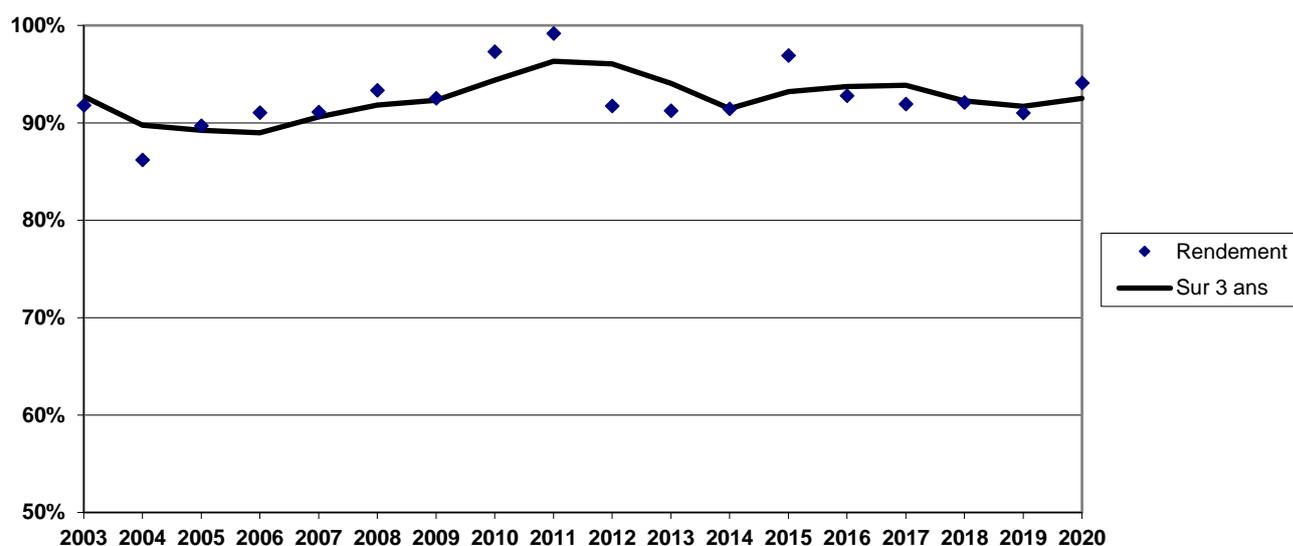


➤ Pourquoi une différence entre les deux ?

Les pertes du réseau sont dues aux volumes d'eau qui s'échappent des conduites par des petites fuites (bien souvent au niveau des raccordements) ou encore des volumes prélevés non comptabilisés (vol d'eau, volumes de services, ...).

Le **rendement** du réseau d'adduction d'eau de Haguenau est de **94,1 % en 2020** ; la moyenne lissée sur les trois dernières années est de **92,5 %**.

Evolution des rendements du réseau d'eau potable



➤ Les caractéristiques de l'eau

Paramètre	Valeur moyenne	Limite réglementaire
Nitrates	1,7 mg/l	50 mg/l
Chlorures	28,0 mg/l	250 mg/l
Sodium	13,1 mg/l	200 mg/l
Fluor	0,07 mg/l	1,5 mg/l
Dureté tH	33,5 °F	/
Pesticides	0	0,1 µg/l
pH	7,6	6,5 < pH < 9

Caractéristiques générales de l'eau distribuée

Les compteurs

Hagenau possède un parc de **9 058** compteurs d'eau potable, tous installés chez des abonnés.

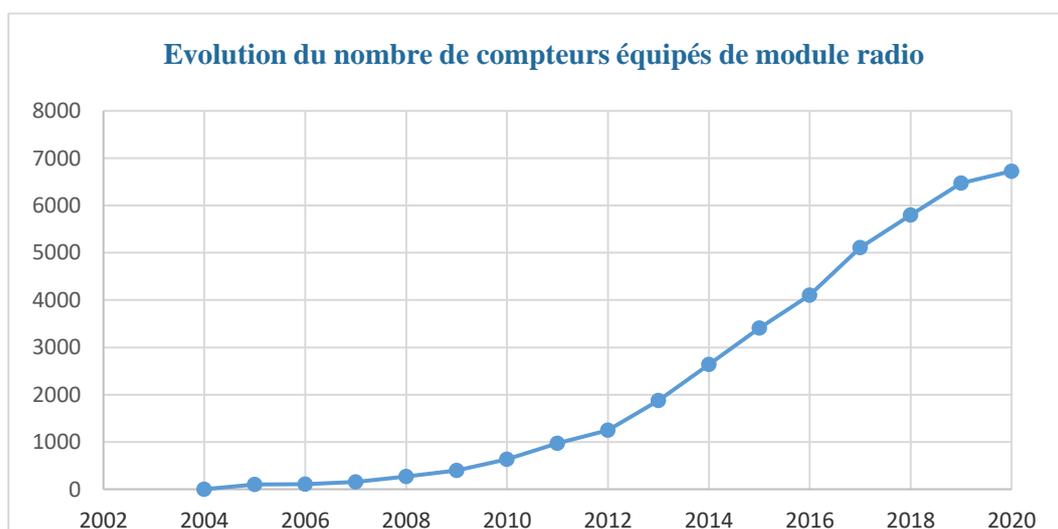
Tous les compteurs ne sont pas identiques : leur diamètre varie, ils peuvent posséder un module radio, être enterrés ou en surface.

Ces paramètres dépendent principalement de leur année de pose et de leur localisation. Depuis quelques années, Hagenau installe des compteurs avec module radio dans le but de faciliter les relevés.

Le taux d'équipement avec **module radio** pour 2020 est **74,25 %** du parc de compteurs.

Quartiers	Compteurs totaux	Compteurs avec module radio	Compteurs sans module radio	% de compteurs équipés
BAERENFELD	456	291	165	63,82%
BILDSTOECKEL	1264	837	427	66,22%
CENTRE VILLE	1007	819	188	81,33%
HARTHOUSE	63	60	3	95,24%
MARIANTHAL	721	702	19	97,36%
MARXENHOUSE	992	704	288	70,97%
MATZACKER	613	437	176	71,29%
METZGERHOF	771	520	251	67,44%
MUSAU	1846	1378	468	74,65%
SCHLOESSEL	1083	810	273	74,79%
VILLE/CAH	242	168	74	69,42%
TOTAL	9058	6726	2332	74,25%

Le remplacement progressif des anciens compteurs par des compteurs équipés de la télémétrie permet un gain de temps appréciable lors des relevés et ouvre, à terme, la possibilité de réaliser une radio relève avec une meilleure gestion des consommations d'eau.



Les indicateurs de performance du réseau d'eau potable

➤ 1° Abonnés domestiques et assimilés

Ce sont les abonnés redevables à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse au titre de la pollution de l'eau (art. L. 213-10-3 du code de l'Environnement).

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (*)
Total	8 653	8 698	8 689	8 768	8 778	8 853	8 971	9 075	9 058

(*) en 2020, une mise à jour de la base de données a permis de régulariser les anciens abonnements non clôturés ; les prises d'eau de chantier ont également été exclues du comptage.

➤ 2° Taux moyen de renouvellement des réseaux

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchement) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Détails du renouvellement annuel :

	2016	2017	2018	2019	2020
Longueur	755 m	1 508 m	1 106 m	1 351 m	1 031m
Renouvellement	0,37	0,75	0,55	0,68	0,57

- Moyenne annuelle du linéaire de réseau renouvelé sur 5 ans : **1 150 m**

- Longueur du réseau : **201 km**

- Taux moyen sur les 5 dernières années de renouvellement des réseaux :

$$\text{Taux de renouvellement moyen sur 5 ans} = \frac{1,15 \times 100}{201} = 0,57\%$$

➤ 3° Durée d'extinction de la dette de la collectivité

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

- En cours total de la dette : **1.105.604 €**
 - Epargne brute annuelle : **918.504 €**
 - Durée d'extinction de la dette : **1,2 années**

➤ 4° Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part "eau". Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

Montant total mis en recouvrement : **3 593 397 € ***

Montant des impayés : **36 922 €**

Taux d'impayés au 31 décembre 2020 sur les factures émises au titre de l'année 2019 :

$$\frac{36\,922 \times 100}{3\,593\,397} = \mathbf{1,03\%}$$

*source : Perception Municipale Haguenau

➤ 5° Taux de réclamations écrites

Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est à mettre en œuvre. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau du prix.

Nombre de réclamation écrite : **6** pour l'année **2020**

$$\frac{6 \times 1\,000}{9\,075} = \mathbf{0,66 \text{ pour } 1\,000 \text{ abonnés}}$$

➤ 6° Indicateurs spécifiques Service d'eau potable

Données relatives à la qualité des eaux distribuées recueillies dans le cadre du contrôle sanitaire mentionné à l'article R.1321-15 du code de la santé publique et taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité.

Avant d'être vendue à Haguenau, l'eau, qui est naturellement riche en manganèse et en fer, est traitée et désinfectée. Même si l'eau provient de plusieurs usines de potabilisation distinctes, elle va subir les mêmes traitements : une double filtration sous pression pour éliminer le fer et le manganèse **par voie biologique**, puis une chloration, avant d'être injectée dans le réseau.

De plus, la qualité de l'eau est étroitement surveillée par l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.), qui a effectué **131** prélèvements au cours de l'année **2020**.

6a – En ce qui concerne la microbiologie :

Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/jour : pourcentage de prélèvements sur les eaux distribuées réalisés par la DDASS aux fins d'analyses microbiologiques dans le cadre du contrôle sanitaire (l'opérateur les réalisant dans le cadre de sa surveillance lorsqu'elle se substitue en partie au contrôle sanitaire) jugés conformes selon la réglementation en vigueur.

- **104** analyses microbiologiques
- **1** analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires
- Taux de conformité aux paramètres microbiologiques de **99%**

6b – En ce qui concerne les paramètres physico-chimiques :

- pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/jour : pourcentage des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés par l'ARS aux fins d'analyses physico-chimiques dans le cadre du contrôle sanitaire (l'opérateur les réalisant dans le cadre de sa surveillance lorsqu'elle se substitue en partie au contrôle sanitaire) jugées conformes selon la réglementation en vigueur.
- identification des paramètres physico-chimiques à l'origine de la non-conformité.

- **131** analyses physico-chimiques
- **3** analyses non-conforme aux limites de qualité réglementaires
- Taux de conformité aux paramètres physico-chimiques de **97,7%**

En **2020**, l'eau distribuée par la CAH – secteur de Haguenau présente une bonne qualité bactériologique (99% de conformité) ; une légère dégradation a été mesurée le 13 mai 2020 au niveau de la salle des corporations. La mise en œuvre de mesures correctives (purges) a permis de rétablir rapidement la qualité de l'eau (analyse de recontrôle conforme).

Concernant le volet physico-chimique, de nouveaux paramètres ont été intégrés par l'ARS au programme d'analyses. Des métabolites de pesticides (métolachlore NOA, OXA et ESA) ont été mesurés à des valeurs supérieures aux limites de qualité en vigueur. Associée à un contrôle renforcé mise en place par l'ARS, une phase de caractérisation est en cours afin de consolider les premières observations.



➤ 7° Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

	Barème	Haguenau
Partie A		
<i>Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte.</i>	10	10
<i>Mise à jour du plan au moins annuelle.</i>	5	5
Partie B		
<i>Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que la précision des informations cartographiques <u>pour au moins la moitié du linéaire</u>, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution d'eau potable et définition d'une procédure de mise à jour de l'inventaire des réseaux. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.</i>	10	10
<i>Un point supplémentaire pour 10% d'inventaire des réseaux supplémentaires.</i>	5	5
<i>Inventaire des réseaux avec la date ou la période de pose pour la moitié du linéaire total des réseaux.</i>	10	10
<i>Un point supplémentaire pour 10% d'inventaire des dates de pose supplémentaires.</i>	5	5
La partie A + B est réalisée si le service d'eau potable obtient un total de 40 points sur 45.		Total A + B = 45
Partie C		
<i>Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux d'incendie) et des servitudes.</i>	10	10
<i>Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques.</i>	10	10
<i>Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements.</i>	10	10
<i>Pour chaque branchement, caractéristique du compteur d'eau avec la référence du carnet métrologique et date de pose du compteur.</i>	10	10
<i>Document identifiant les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.</i>	10	10
<i>Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement, ...</i>	10	10
<i>Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans).</i>	10	10
<i>Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire, avec les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.</i>	5	5
La partie C est sur 75 points		Total C = 75
TOTAL GENERAL	120	120

La CAH – secteur de Haguenau obtient la note de 120/120

➤ 8° Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable. Le volume consommateurs sans comptage et le volume de service du réseau sont ajoutés au volume comptabilisé pour calculer le volume consommé autorisé. Le rendement est exprimé en pourcentage.

Volume produit (volume acheté à la Basse Moder)	2 562 352 m³
Volume consommateur sans comptage (incendie, rinçage) + volume de service du réseau	119 700 m³
Volume comptabilisé et vendu	2 292 501 m³
Volume consommé autorisé	2 412 201 m³

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Sur 1 an	91,22%	91,44%	96,92%	92,78%	91,92%	92,14	91,02	94,1
Sur 3 ans	94,04%	91,47%	93,19%	93,71%	93,87%	92,26	91,70	92,5

Le rendement peut varier d'une année sur l'autre en fonction des incidents qui peuvent arriver sur le réseau (ruptures, fuites) et des dates de relevé des compteurs.

Le rendement moyen des trois dernières années est très bon avec une valeur de **92,5 %**.

Indice linéaire des consommations d'eau :

$$\frac{2\,412\,201}{201 \times 365} = \mathbf{32,9 \text{ m}^3 / \text{km} / \text{jour}}$$

➤ 9° Indice linéaire des volumes non comptés

L'indice linéaire des volumes non comptés est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé. L'indice est exprimé en m³/km/jour.

Il reflète la politique de comptage des volumes aux points de livraison (chez l'abonné) et l'efficacité de la gestion de ces comptages. Un indice bas signifie une bonne connaissance des volumes consommés.

$$\text{Volume journalier non compté} = \frac{V \text{ distribué} - V \text{ vendu}}{\text{Nombre de jours}} = \frac{2\,562\,352 - 2\,292\,501}{365} = \mathbf{739,57 \text{ m}^3/\text{j}}$$

Indice linéaire des volumes non comptés :

$$= \frac{\text{Volume journalier non compté}}{\text{Longueur du réseau}} = \frac{739,57}{201} = \mathbf{3,7 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}}$$

➤ 10° Indice linéaire de perte en réseau

L'indice linéaire de pertes en réseau est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Il est exprimé en m³/km/jour.

$$= \frac{\text{vol. mis en distribution} - \text{volume consommé autorisé}}{\text{Longueur du réseau} \times \text{nombre de jours}} = \frac{2\,562\,352 - 2\,412\,201}{201 \times 365} = \mathbf{2,04 \text{ m}^3/\text{km/jour}}$$

➤ 11° Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

0 % : aucune action

20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours

40 % : avis de l'hydrogéologue rendu

50 % : dossier déposé en préfecture

60 % : arrêté préfectoral

80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par le service ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource. Une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau : **80%** (Source : Production Basse Moder).

➤ 12° Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24 heures à l'avance.

Les périodes d'alimentation par une eau non-conforme au regard des normes de potabilité ne sont pas comptées comme des interruptions. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte. Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures ne sont pas prises en compte.

- Nombre de coupures d'eau pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance (ruptures...) : **14** coupures

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées :

$$\frac{14 \times 1\,000}{9\,058} = \mathbf{1,546 \text{ pour } 1\,000 \text{ abonnés}}$$

➤ **13° Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service et taux de respect de ce délai**

Ce délai est le temps exprimé en heures ou en jours sur lequel s'engage le service pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant. Le taux de respect est exprimé en pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté.

- Ouverture d'un branchement neuf : à partir du retour de la demande de raccordement dûment complétée : **10 jours*** pour établissement d'un devis chiffré. Celui-ci est d'environ 4 semaines (en raison des DICT à faire avant exécution des travaux).

* hors délai de réalisation des travaux

- Remise en service d'un branchement existant : **24 heures**
- Taux de respect (les délais ci-dessus constituent des maximum) : **100 %**

Les usagers du service de l'assainissement

On distingue deux types d'usagers du service de l'assainissement : les usagers domestiques et les usagers industriels et commerciaux. Ces derniers ont une qualité différente des eaux rejetées et bénéficient par conséquent d'une redevance particulière.

Les industriels diffus correspondent aux établissements de restauration, aux garages, aux boucheries et charcuteries et autres activités. Ces rejets ne sont pas connus avec précision et sont donc estimés.

Usagers domestiques			
		Haguenau (et Harthouse)	Marienthal
Population en 2018		32 929	2 747
Usagers Publics			
Bâtiments communaux (en m ³)		30 732 m ³	510 m ³
Bâtiments scolaires (en m ³)		42 874 m ³	397 m ³
Total en équivalents habitants (base : 130 L/habitant/jour)		1 551 EH	19 EH
Usagers industriels et commerciaux			
Type d'effluents	Etablissement	Haguenau (et Harthouse)	Marienthal
Industriels avec prétraitement	Mars Chocolat France	542 EH	
	Schaeffler France	1 500 EH	
Industriels sans prétraitement	SEW Usocome	383 EH	
	Siemens	167 EH	
Etablissements médicaux	Centre hospitalier	1 583 EH	
	Clinique St François	267 EH	
	Clinique Ste Odile	250 EH	
Boucheries et abattoir	Abattoir	4 750 EH	
	Zentz	500 EH	
	Rihn	542 EH	
Divers	Industriels diffus	10 000 EH	300 EH
Total		20 484 EH	300 EH

Les indicateurs techniques

L'eau utilisée subit un traitement dans les stations d'épuration de Haguenau ou de Marienthal pour la débarrasser de ses matières polluantes avant son rejet au milieu naturel. Les normes de rejet sont définies par arrêtés préfectoraux. Elles permettent d'avoir une eau de qualité compatible avec la faune et la flore des cours d'eau (la Moder pour la station de Haguenau et le Rothbach pour la station de Marienthal).

Assainissement collectif

Les réseaux permettant de collecter les eaux usées dans l'intégralité de la zone qui incombe à Haguenau représentent **177 km** de conduites unitaires et d'eaux usées. Ces réseaux sont entretenus en permanence et font l'objet d'une surveillance accrue au moyen d'inspections télévisuelles.

Les eaux usées sont traitées dans une station d'épuration en fonction des rejets autorisés par un arrêté préfectoral.

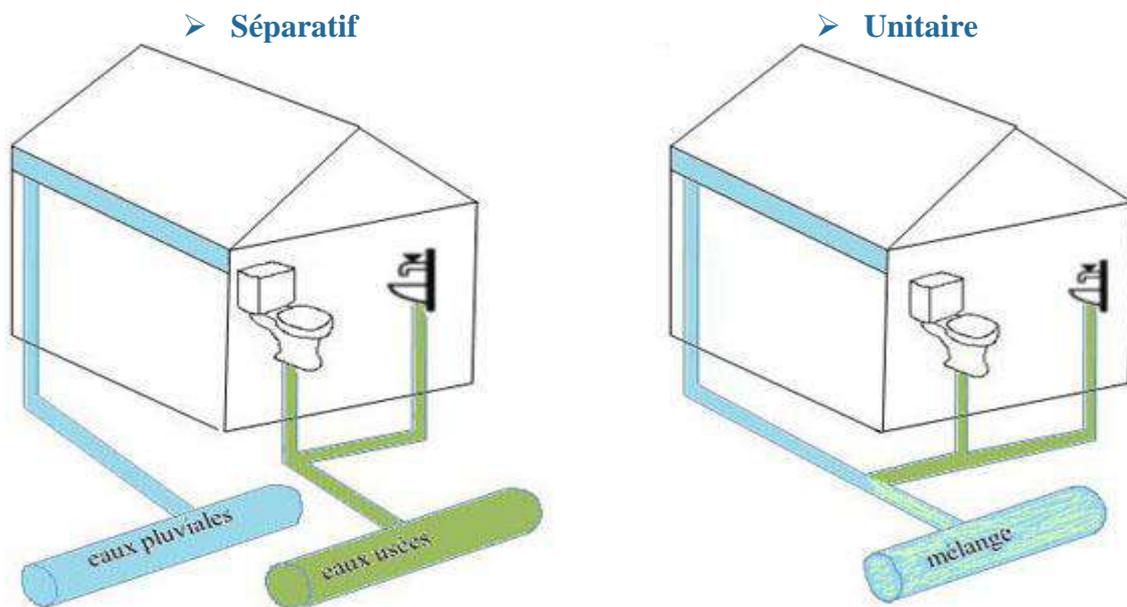


Assainissement non collectif

Les bâtiments éloignés de la zone urbaine ne sont pas raccordés à l'égout. Dans cette situation, la propriété est zonée en assainissement non collectif et l'épuration des eaux usées est assurée par une fosse toutes eaux et un système d'épandage.



Le réseau d'assainissement collectif

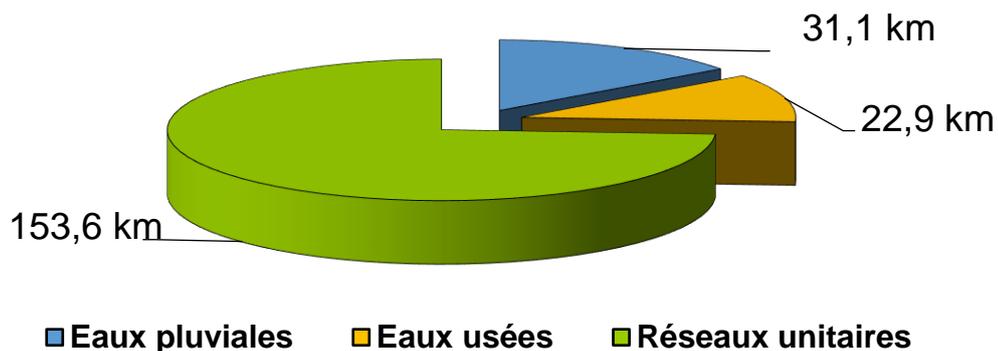


Le principe du réseau séparatif est de ne pas mélanger eaux pluviales et eaux usées. Ceci permet de minimiser la quantité d'effluents à traiter par les stations d'épuration. Cependant, la tendance actuelle tend à privilégier directement l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle.

Les réseaux unitaires collectent les eaux pluviales et les eaux usées qui se mélangent dans la même canalisation. Ce système est majoritaire en Alsace. Il nécessite moins de travaux et d'entretien (une conduite à la place de deux) mais souffre d'une gestion plus difficile des eaux par temps de pluie.

Ces deux systèmes sont en place à la CAH – Secteur de HAGUENAU, avec un système unitaire majoritaire. Dès que les conditions le permettent, et notamment pour les nouveaux aménagements, l'infiltration des eaux pluviales est privilégiée pour une gestion plus écologique des effluents.

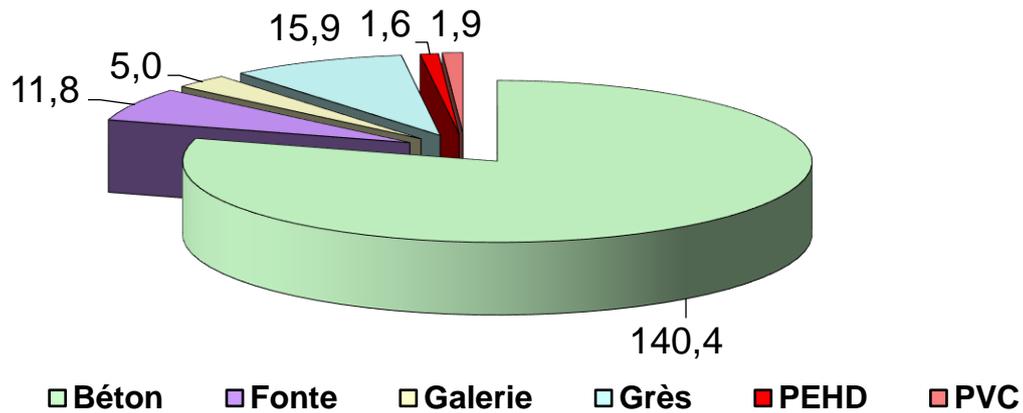
Longueur du réseau en km (par type d'écoulement)



➤ Nature des collecteurs

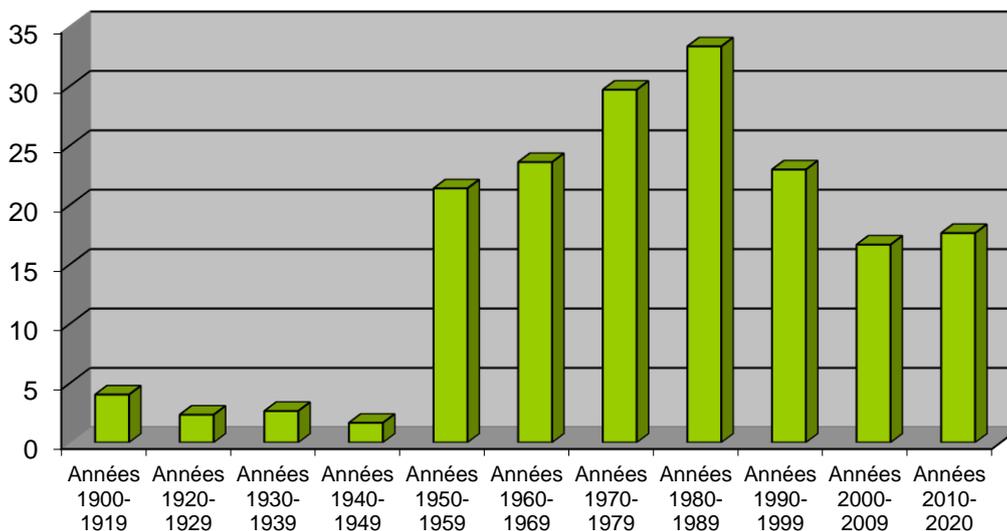
La nature des matériaux utilisés pour les collecteurs d'eaux usées varie en fonction de la date de leur pose, de la nature du terrain, de la taille du collecteur à poser. Cependant, le matériel utilisé dans la grande majorité des cas est le béton.

Répartition des réseaux unitaires et d'eaux usées en km (par nature des matériaux)



➤ Âge des collecteurs

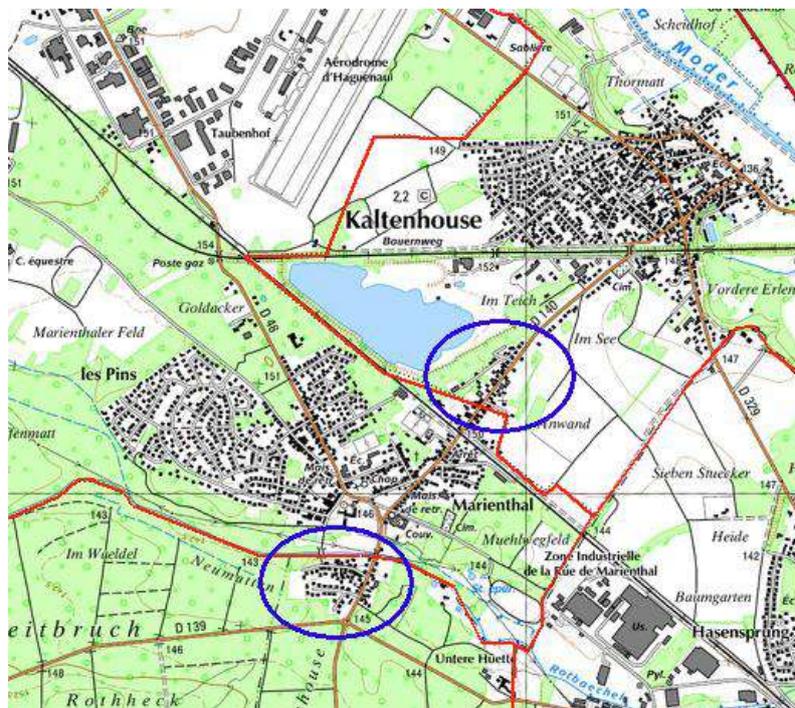
Répartition des réseaux unitaires et d'eaux usées en km (par années de pose)



Les années 1960 à 2000 ont été propices à la création de nombreux lotissements qui ont engendré du linéaire de réseau. Les canalisations récentes proviennent essentiellement de la réhabilitation, du renouvellement et du redimensionnement. Les canalisations les plus anciennes sont réhabilitées ou remplacées au fur et à mesure des programmes de travaux.

Cas particulier de l'agglomération de Marienthal

L'agglomération de Marienthal se situe sur les bans communaux de Haguenau, Gries et Kaltenhouse. Aussi, des conventions ont été réalisées avec la Communauté de Communes de la Basse Zorn pour l'épuration des eaux usées de la commune de Marienthal-Gries et avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau – Territoire de Bischwiller, pour l'épuration des eaux usées de la commune de Marienthal-Kaltenhouse.



Les ouvrages du réseau d'assainissement

Plusieurs ouvrages sont nécessaires au bon fonctionnement du réseau d'eaux usées :

➤ Les stations de relevage

22 stations de relevage remontent les effluents d'une partie basse du réseau, vers un collecteur situé plus haut. Ces stations permettent un écoulement gravitaire sur la majorité du réseau.



➤ Les débitmètres

4 débitmètres placés stratégiquement sur le réseau vont suivre et donner des indications sur les écoulements du réseau en cas de grosses pluies.



➤ Les pluviomètres

1 pluviomètre implanté à la station d'épuration mesure les pluies qui s'abattent sur Haguenau. Ceci permet d'optimiser le traitement des eaux usées aux stations d'épuration et de connaître exactement la pluie reçue.



➤ Les bassins de rétention publics

25 bassins de rétention permettent de limiter les débits qui affluent sur le réseau, en cas de pluie. Ils sont particulièrement indiqués lors de la construction d'un nouveau quartier relié au réseau déjà existant.



➤ Les déversoirs d'orage

28 déversoirs d'orage sont implantés sur le réseau. Ils permettent, en cas de grosses pluies, de décharger les effluents dilués directement dans les cours d'eau à proximité.

Marienthal	3
Haguenau et Harthouse	25

La CAH – Secteur de Haguenau a équipé **12 sites avec du matériel d'autosurveillance**, (représentant plus de 70% des rejets de temps de pluie), afin de mieux maîtriser sa connaissance des rejets au milieu naturel.

La connaissance de ces flux permet au Service de l'eau et de l'assainissement d'étudier le lieu d'implantation et le volume des bassins de dépollution à mettre en place pour obtenir le meilleur état écologique possible de la Moder et du Rothbach et de mieux maîtriser les investissements à venir en termes de stockage et traitement des effluents pendant les périodes pluvieuses.



Le programme pluriannuel de travaux

Ce programme définit les travaux que la CAH – Secteur de Haguenau s’engage à réaliser sur la période allant de 2011 à 2027. Il permet d’améliorer la qualité du service et de posséder une base pour les subventions de travaux sur le réseau d’assainissement et les stations d’épuration.

La CAH – Secteur de Haguenau s’est engagée, conformément aux objectifs du Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion de l’Eau du bassin Rhin-Meuse à obtenir le bon état écologique des masses d’eaux superficielles et souterraines en 2027. Une aide financière est apportée par l’Agence de l’Eau Rhin-Meuse.

Les inspections télévisuelles

Le service de l’eau et de l’assainissement possède une caméra permettant de visualiser l’intérieur des conduites de faible diamètre et de détecter les défauts et l’encrassement.

Parallèlement, un programme pluriannuel d’inspections télévisuelles permet de connaître l’état du patrimoine, de programmer les travaux à réaliser et d’éliminer les points noirs. Un linéaire de réseaux compris **entre 5 et 8 km** est ainsi diagnostiqué tous les ans.



Caméra d’inspection télévisuelle

Les charges polluantes estimées des effluents

La commune de Haguenau possède sur son territoire :

- 50 activités d'alimentation,
- 90 garages automobiles, camions, motocycles,
- 158 Bars – Hôtels - Restaurants,
- 8 hébergements spécialisés gîtes, chambres d'hôtes, maisons de retraite,
- 157 artisans du bâtiment,
- 8 magasins de bricolage et outillage,
- 3 entreprises de travaux publics,
- 1 artisan de métier du bois,
- 10 métalleries,
- 106 salons de coiffures et de soins esthétiques,
- 10 blanchisseries.

Ces industriels diffus représentent environ 10 000 EH pour la station de Haguenau et de 300 EH pour la station de Marienthal.



Les eaux brutes produites par les agglomérations de Haguenau et de Marienthal sont estimées quantitativement et qualitativement selon les caractéristiques suivantes :

➤ **Caractéristiques quantitatives**

		Haguenau	Marienthal
Rejet des habitants et usagers publics	Equivalent Habitants	34 480	2 766
Rejet des industriels et assimilés	Equivalent Habitants	20 651	300
TOTAL	Equivalent Habitants	55 131	3 066
Charge hydraulique moyenne	m ³ /j	10 623	1 845
Débit moyen	m ³ /h	443	77

➤ **Caractéristiques qualitatives**

		Haguenau	Marienthal
DBO ₅	Population (60g/h/j)	2 069	166
	Industriels	1 206	18
	Total kg/j	3 275	184
MES	Population (90g/h/j)	2 414	194
	Industriels	1 160	21
	Total (kg/j)	3 574	215
DCO	Population (135g/h/j)	4 138	332
	Industriels	2 478	36
	Total (kg/j)	6 616	368
Azote N-NTK	Population (15g/h/j)	517	41
	Industriels	259	5
	Total (kg/j)	776	46
Phosphore Total	Population (4g/h/j)	138	11
	Industriels	60	1
	Total (kg/j)	198	12

Lexique :

- DBO₅** : Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours, représente la quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes pour oxyder (dégrader) l'ensemble de la matière organique d'un échantillon d'eau maintenu à 20°C, à l'obscurité, pendant 5 jours.
- MES** : Les Matières En Suspension est le terme employé pour désigner l'ensemble des matières solides insolubles présentes dans un liquide.
- DCO** : La Demande Chimique en Oxygène est la consommation en oxygène par les oxydants chimiques forts pour oxyder les substances organiques et minérales de l'eau. Elle permet d'évaluer la charge polluante des eaux usées.
- N-NTK** : L'azote total Kjeldahl représente l'ensemble des formes réduites de l'azote contenues dans les eaux, c'est-à-dire la somme de l'azote organique et de l'azote ammoniacal.
- N-NH₄** : L'azote ammoniacal représente l'azote présent sous forme d'ions ammonium.
- N-NO₂** : L'azote nitreux représente l'azote présent sous forme de nitrites.
- N-NO₃** : L'azote nitrique représente l'azote présent sous forme de nitrates.
- NGL** : Dans le domaine de l'épuration des eaux usées, l'azote global représente la somme des quatre formes suivantes : azote organique, azote ammoniacal, azote nitrique, azote nitreux. Elle permet de fixer des niveaux de concentration limite dans les eaux rejetées par les stations d'épuration.
- PT** : Somme de toutes les formes du phosphore, présentes dans un milieu.
- pH** : Le potentiel Hydrogène (ou pH) mesure l'activité chimique des ions hydrogènes (H⁺) (appelés aussi couramment protons) en solution. Notamment, en solution aqueuse, ces ions sont présents sous la forme de l'ion oxonium (également, et improprement, appelé ion hydronium). Plus couramment, le pH mesure l'acidité ou la basicité d'une solution.



Les stations d'épuration

Bilan des charges polluantes mesurées en 2020

La CAH – Territoire de Haguenau gère en régie deux stations d'épuration d'une capacité de 60 000 EH pour celle de Haguenau et de 4 350 EH pour celle de Marienthal.

1 EH (Equivalent Habitant) est la pollution produite par un habitant

➤ La station de Haguenau

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne
Débit													
Débit journalier (m ³ /j)	9 249	15 563	15 201	8 476	8 741	9 181	7 134	7 593	7 552	10 002	7 559	11 081	9 778
MES													
Concentration (mg/l)	254,2	185,1	190,5	244,1	169,9	180,8	203,8	204,0	197,8	165,5	234,5	183,7	201,1
Flux moyen (kg/j)	2496,2	2857,5	2865,2	2049,2	1661,8	1664,2	1468,6	1340,7	1539,8	1757,7	2039,5	2208,3	1995,7
DCO													
Concentration (mg/l)	491,3	360,8	353,1	532,5	344,6	373,4	460,5	485,9	377,7	371,5	489,7	340,3	415,1
Flux moyen (kg/j)	4824,9	5568,8	5310,6	4471,3	3370,0	3436,4	3318,5	3193,4	2940,5	3946,8	4259,9	4091,8	4061,1
DBO5													
Concentration (mg/l)	148,3	162,9	92,3	167,2	128,7	109,3	122,0	185,8	130,0	138,9	180,1	140,9	142,2
Flux moyen (kg/j)	1618,7	1890,7	1384,3	1325,6	997,3	884,4	909,3	1188,7	1209,7	1488,7	1690,0	1543,5	1344,2
NH₄													
Concentration (mg/l)	44,9	40,8	23,2	49,1	46,7	45,5	45,3	49,8	38,3	44,0	46,5	40,9	42,9
Flux moyen (kg/j)	490,0	473,7	347,6	389,4	361,9	367,6	338,0	318,7	356,4	471,0	436,5	448,3	399,9
N-NH₄													
Concentration (mg/l)	30,3	27,0	18,9	35,2	34,6	33,8	27,9	36,9	28,0	29,8	32,5	29,1	30,3
Flux moyen (kg/j)	330,4	313,1	283,8	279,4	268,4	273,4	207,8	235,9	260,9	318,8	304,5	318,8	282,9
Pt													
Concentration (mg/l)	4,8	4,4	2,4	4,6	4,5	5,3	4,5	4,7	3,7	3,8	4,2	3,7	4,2
Flux moyen (kg/j)	52,2	51,0	35,7	36,5	35,0	42,6	33,3	30,2	34,4	40,3	39,9	40,1	39,3

➤ La station de Marienthal

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne
Débit													
Débit journalier (m ³ /j)	551	848	696	414	459	508	404	429	442	619	478	736	549
MES													
Concentration (mg/l)	210,0	100,0	110,0	88,0	320,0	340,0	260,0	210,0	320,0	170,0	65,0	270,0	205
Flux moyen (kg/j)	94,1	206,7	56,1	29,3	132,5	130,9	101,1	63,4	108,5	72,8	83,5	324,0	117
DCO													
Concentration (mg/l)	451,0	353,0	377,0	828,0	394,0	770,0	676,0	440,0	765,0	294,0	220,0	332,0	492
Flux moyen (kg/j)	202,0	729,7	192,3	275,7	163,1	296,5	263,0	132,9	259,3	125,8	282,5	398,4	277
DBO5													
Concentration (mg/l)	240,0	140,0	57,0	200,0	250,0	260,0	280,0	99,0	240,0	120,0	171,0	140,0	183
Flux moyen (kg/j)	107,5	289,4	29,1	66,6	103,5	100,1	108,9	29,9	81,4	51,4	219,6	168,0	113
NH₄													
Concentration (mg/l)	61,2	29,3	38,2	78,8	65,0	79,3	92,4	111,0	83,7	55,0	30,0	29,2	63
Flux moyen (kg/j)	27,4	60,6	19,5	26,2	26,9	30,5	35,9	33,5	28,4	23,5	38,5	35,0	32
N-NH₄													
Concentration (mg/l)	45,0	30,0	33,0	65,0	47,0	62,0	58,0	92,0	61,0	41,0	22,0	19,0	48
Flux moyen (kg/j)	20,2	62,0	16,8	21,6	19,5	23,9	22,6	27,8	20,7	17,5	28,2	22,8	25
Pt													
Concentration (mg/l)	5,2	3,6	4,2	7,3	4,7	8,1	6,6	7,9	7,5	4,6	2,5	2,8	5
Flux moyen (kg/j)	2,3	7,4	2,1	2,4	1,9	3,1	2,6	2,4	2,5	2,0	3,2	3,4	3

Carte d'identité de la station d'épuration de Haguenau

Arrêté Préfectoral du 16 Janvier 2001

La station d'épuration de Haguenau est dimensionnée pour traiter les effluents de 60 000 équivalents habitants. Les charges de pollution qu'elle peut traiter sont détaillées dans les tableaux suivants, en fonction du mode de fonctionnement (temps sec, temps de pluie) :



Constructeur : FRANCE ASSAINISSEMENT
Type de traitement : Biologique à faible charge
Milieu Récepteur : La Moder
Exploitant : CAH – Territoire de Haguenau
Mise en service : 2004

➤ Charges admissibles en entrée de station

DEBITS	Temps sec	Temps pluie
Volumes journaliers (m ³ /j)	14 000	30 000
Débit de référence (m ³ /j)	-	22 376
Débit horaire de pointe (m ³ /h)	860	2 000
Débit horaire moyen sur 24 h (m ³ /h)	700	-

PARAMETRES DE POLLUTION

Flux journalier sur 24 h (kg/j)	Temps sec	Temps pluie
DBO ₅	3 600	5 400
DCO	7 200	10 800
Matières en suspension	5 400	10 800
Azote total Kjeldahl (en N-NTK)	900	1 080
Azote ammoniacal (en N-NH ₄)	540	650
Phosphore total (en PT)	180	220

➤ Valeurs de rejet par rapport au débit de référence

Les caractéristiques de fonctionnement de la station d'épuration et la charge résiduelle de pollution rejetée dans le milieu naturel, doivent se conformer aux valeurs du tableau ci-après qui seront respectées simultanément par **temps sec** pour :

Paramètre	Rendement minimal au rejet sur une période de 24 h en fonctionnement par temps sec en kg/j	Concentration en mg/l
DBO ₅	90 %	25
DCO	75 %	100
MES	90 %	30
N-NH ₄	75 %	10
N-NTK	70 %	15
PT	80 %	2
pH	Compris entre 6 et 8,5	
Température	< 25°C	

Ces résultats seront à obtenir avec un taux de dilution inférieur à 100 % et un taux de collecte supérieur à 80 %.

Par **temps de pluie**, le traitement devra satisfaire en moyenne sur 24 h soit la concentration, soit les rendements indiqués précédemment.

Les ouvrages sont conçus pour interdire les fuites de boues et conserver la masse biologique dans le process.

➤ Valeurs limites applicables en dehors du débit de référence

Les concentrations au niveau du rejet de la station d'épuration doivent respecter les valeurs suivantes, sur échantillons moyens de 24 h, en fonctionnement par temps sec :

Paramètre :	Concentration	Observations
DBO ₅	25 mg/l	Application des exigences minimales imposées aux rejets des stations d'épuration urbaines dans le bassin du Rhin
DCO	100 mg/l	
MES	30 mg/l	
N-NH ₄	10 mg/l (*)	
PT	2 mg/l	
N-NTK	14 mg/l (*)	En moyenne annuelle
NGL	15 mg/l (*)	

(*) Pour une température d'au moins **12 °C** de l'eau du réacteur biologique aérobie de la station d'épuration.

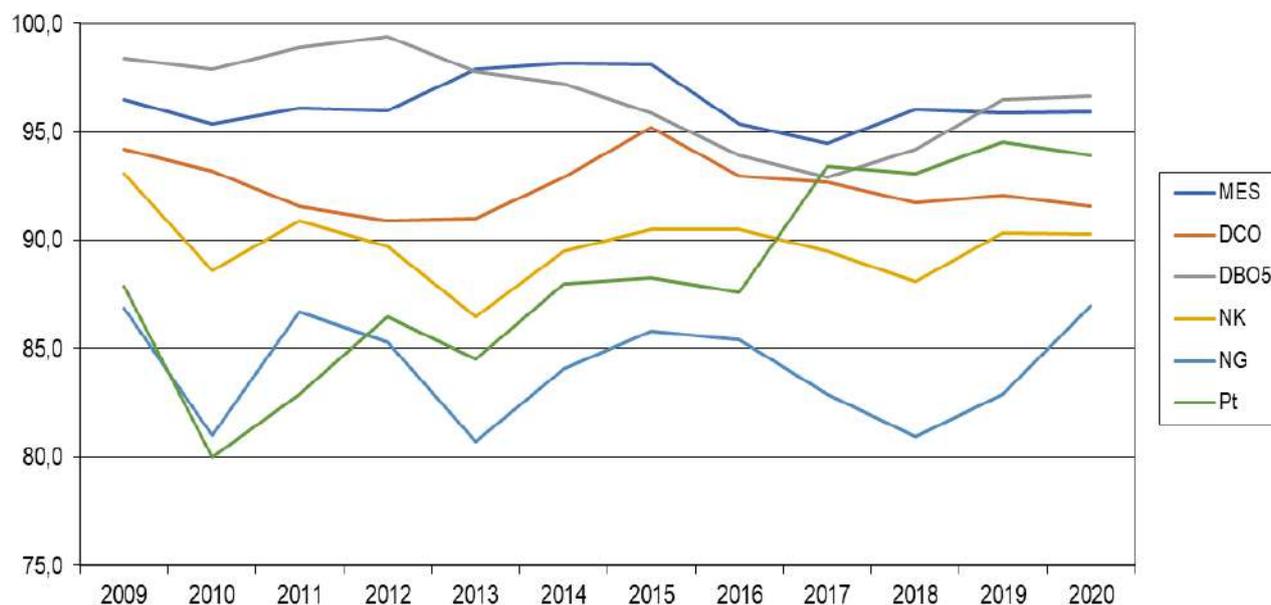
Les valeurs de concentration se réfèrent aux méthodes normalisées, sur échantillon homogénéisé, non filtré ni décanté.

La performance du traitement des eaux usées est calculée en fonction de la masse de matière polluante éliminée avant leur rejet dans la nature. Ce rendement est différent suivant les paramètres. Les principaux sont : la MES (Matières En Suspensions), la DCO (Demande Chimique en Oxygène), la DBO₅ (Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours), l'azote global (NG) et l'Azote de Kjeldahl (NK).

➤ Rendements épuratoires de la station de Haguenau

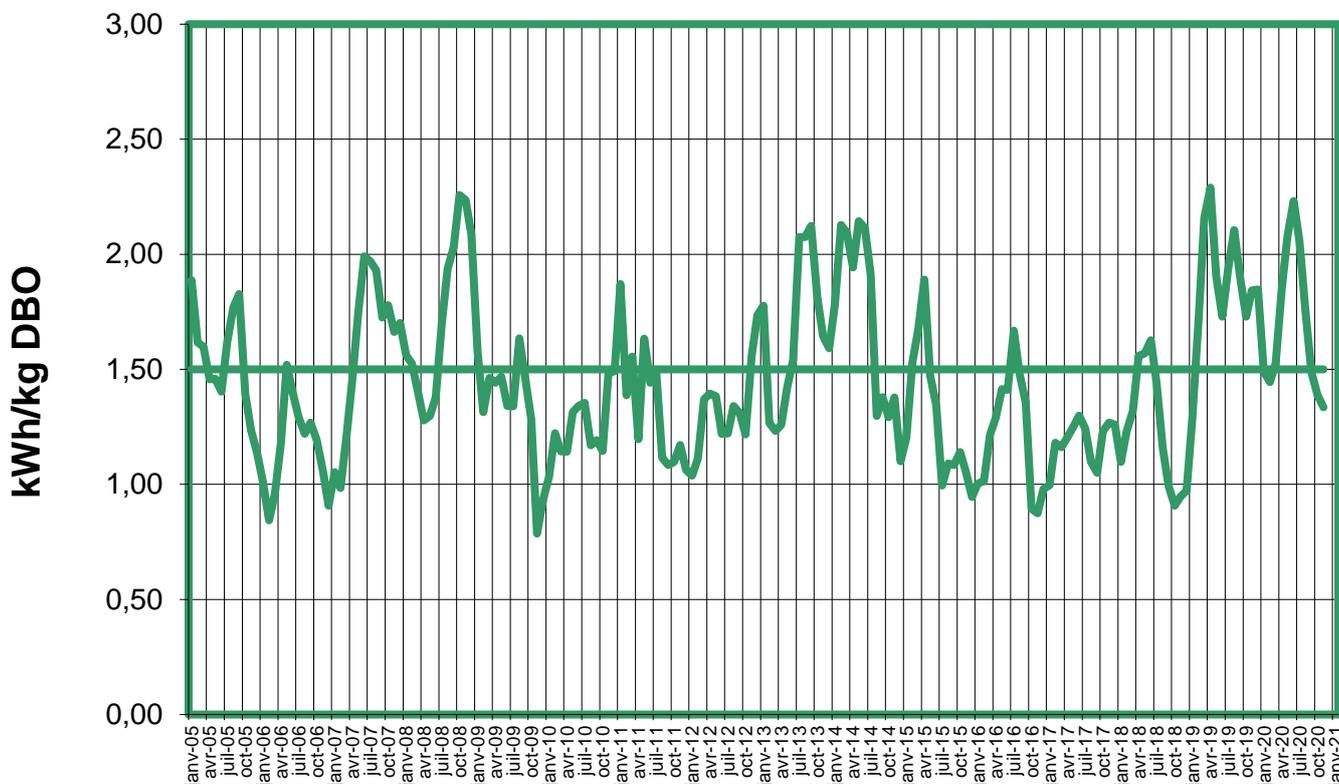
Rendement (%)	Valeurs réglementaires	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
MES	90 %	96,0	97,9	98,2	98,1	95,4	94,5	96,1	95,9	95,9
DCO	75 %	90,9	91,0	92,9	95,2	93	92,7	91,8	92,1	91,6
DBO ₅	90 %	99,4	97,8	97,2	95,9	93,9	92,9	94,2	96,5	96,7
NK	70 %	89,7	86,5	89,5	90,5	90,5	89,5	88,1	90,3	90,3
NG	-	85,3	80,7	84,1	85,8	85,4	82,9	80,9	82,9	87,0
PT	80 %	86,5	84,5	88	88,3	87,6	93,4	93,1	94,5	93,9

Evolution des rendements épuratoires de la station de Haguenau



Pour l'année 2020, les rendements moyens de la station de Haguenau sont au-dessus des rendements minimums réglementaires et sont conformes aux prescriptions de l'Arrêté de rejets.

**Consommation électrique par les surpresseurs
par kg de DBO par kg de DCO et par m3 d'eau traitée à la STEP de
HAGUENAU**



Cette courbe indique la consommation électrique pour aérer les bassins afin de traiter un kilogramme de pollution biologique (DBO5). C'est de loin le poste consommant le plus d'énergie sur le site de la station d'épuration. L'objectif est ainsi d'optimiser la consommation énergétique en maintenant un bon un niveau de traitement des eaux usées et, **si possible, de rester sous le seuil de 1,5 kWh/ kg DBO5.**

Après avoir subi un traitement de rénovation à l'acide en 2009, les membranes en fin de vie ont été remplacées dans les bassins n°1 et n°2, respectivement en 2015 et 2016. Ce remplacement a permis de revenir dans la plage de fonctionnement optimale.

En 2018, des fuites sur la tuyauterie d'aération ont nécessités une suroxygénation pour maintenir épuration correcte dans les bassins.

Depuis début 2019, une forte baisse de la pollution organique entrante dans la station d'épuration a été constatée. Cette baisse impacte les rendements épuratoires et impose de procéder à une hausse de l'aération afin de respecter les obligations réglementaires d'abattement de la pollution.

Carte d'identité de la station d'épuration de Marienthal

Arrêté Préfectoral du 05 novembre 2010

La station de Marienthal a été dimensionnée pour traiter les effluents de 4 350 équivalent habitants. Les charges de pollution qu'elle peut traiter sont détaillées dans les tableaux suivants, en fonction du mode de fonctionnement (temps sec, temps de pluie).



Constructeur : FRANCE ASSAINISSEMENT

Type de traitement : Aération prolongée

Milieu Récepteur : Le Rothbaechel

Exploitant : CAH – Territoire de Haguenau

Mise en service : 1976

Mise à niveau : 2013

➤ Charges admissibles en entrée de station

Paramètres de pollution		
Flux journalier sur 24 h (kg/j)	Temps sec	Temps pluie
DBO ₅	261	261

➤ Normes de rejet

Conditions	Concentration en sortie Rendement du système				
	DBO ₅	DCO	MES	NH ₄ ⁺	Pt
Temps sec Volume inférieur à 652.5 m ³ /j	25 mg/l 70%	90 mg/l 75%	30 mg/l 90%	3.5 mg/l	2 mg/l
Temps de pluie (débit de référence) Volume compris entre 652.5 m ³ /j et 1 280 m ³ /j	25 mg/l 70%	90 mg/l 75%	30 mg/l 90%	3.5 mg/l	2 mg/l
Mode dégradé Volume supérieur à 1 280 m ³ /j	Meilleure épuration possible tout en respectant les valeurs seuils ci-après				
	50 mg/l	250 mg/l	85 mg/l	-	-

➤ Autres conditions imposées au rejet de l'effluent :

Température : inférieure à 25°C

pH : compris entre 6 et 8,5

Couleur : ne pas provoquer de coloration visible du milieu récepteur

Substances susceptibles de provoquer la destruction du poisson : l'effluent ne doit pas contenir de substances susceptibles d'entraîner la destruction du poisson, après mélange avec les eaux réceptrices

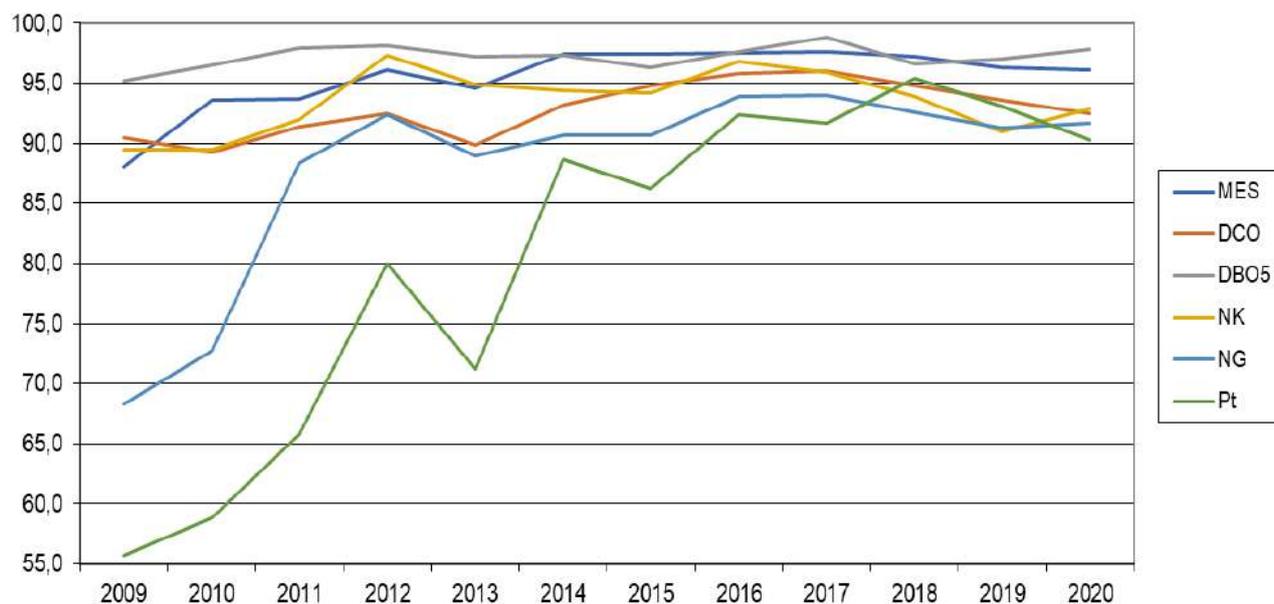
Odeur : ne pas dégager d'odeur putride ou ammoniacale

Rendement épuratoire de la station de Marienthal

➤ Rendements épuratoires de la station de Marienthal

Rendement	Valeurs réglementaires	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
MES	90 %	96,1	94,6	97,4	97,4	97,5	97,6	97,2	96,3	96,1
DCO	75 %	92,5	89,9	93,2	94,8	95,8	96	94,8	93,6	92,5
DBO ₅	70 %	98,1	97,2	97,3	96,3	97,6	98,8	96,6	97,0	97,8
NK	-	97,3	94,9	94,4	94,2	96,8	95,9	93,9	90,9	92,8
NG	-	92,4	88,9	90,7	90,7	93,9	94	92,6	91,2	91,7
PT	-	80,0	71,2	88,6	86,2	92,4	91,7	95,4	93,1	90,3

Evolution des rendements épuratoires de la station de Marienthal



Pour l'année 2020, les rendements de la station de Marienthal sont au-dessus des rendements minimums réglementaires et conformes aux prescriptions de l'arrêté de rejets.



Les boues et les autres sous-produits

Le traitement des eaux usées par voie biologique entraîne la production de boues. Celles produites par la station de Marienthal sont transportées à la station de Haguenau, ainsi les boues produites par les deux stations sont traitées sur un site unique. Elles sont épaissies, méthanisées pour la production de biogaz, déshydratées, compostées et valorisées en épandage agricole. Le biogaz produit est aussi valorisé en énergie thermique, elle-même utilisée au sein de la station d'épuration.

En 2020, le méthaniseur de la station de Haguenau a été mis à l'arrêt dans la perspective d'une révision et de remédier notamment aux problématiques de pertes d'étanchéité. Cette révision débutera courant 2021.

Filtre presse de Haguenau



➤ **La production de boues**

La production de boues est proportionnelle à la quantité de pollution des effluents ainsi qu'à la qualité de l'épuration. Plus le rendement d'épuration est élevé, plus il y aura production de boues. Ces boues sont déshydratées et évacuées pour compostage.

➤ Le devenir des boues

Des analyses sont réalisées périodiquement pour garantir l'innocuité des boues. Les boues non conformes au compostage doivent faire l'objet d'une autre filière pour leur élimination (incinération, centre d'enfouissement technique). **Les boues produites en 2020 sont toutes conformes.**

Le méthane produit grâce aux boues des stations de Marienthal et de Haguenau permet de chauffer les locaux de la station de Haguenau et à faire fonctionner les installations nécessitant un apport calorifique.

La réglementation concernant les boues de stations d'épuration et de leur valorisation se durcit d'année en année. Le compost produit à partir des boues respecte la norme NF 44-095 relative aux teneurs limites de certains composants dans les composts commerciaux. Ceci permet de considérer les boues des stations **comme des produits** et non comme des déchets.

Un des indicateurs utilisé pour qualifier la gestion des boues de station d'épuration est **le taux de boues évacuées** de façon conforme à la réglementation. Pour Haguenau, ce taux s'élève à **100%** car l'intégralité des boues produites sont méthanisées, pressées puis compostées via une filière agréée.

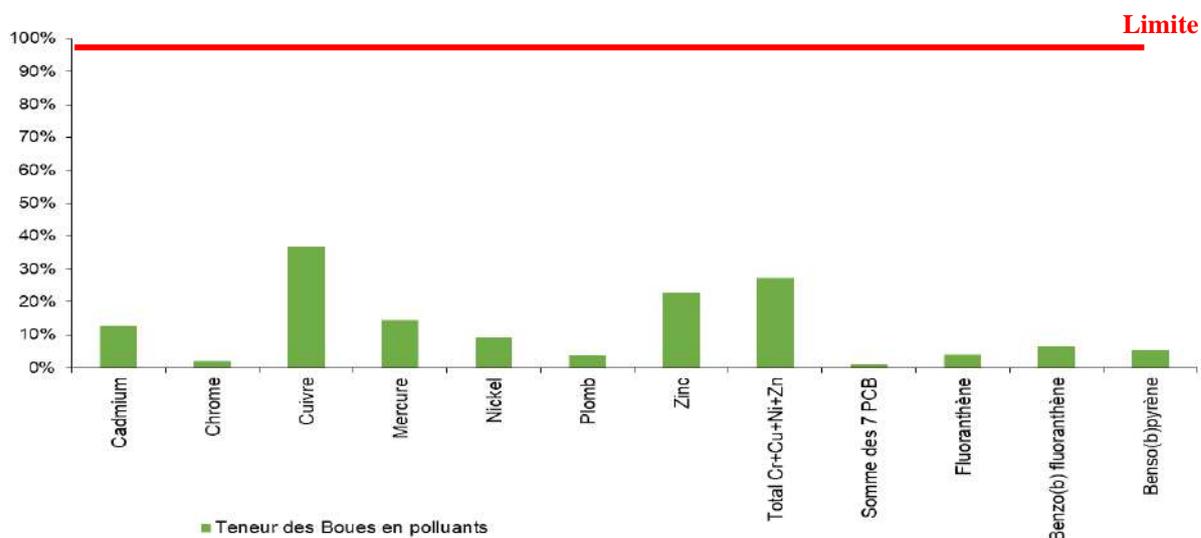
➤ La qualité des boues

La composition des boues produites par la station de Haguenau est vérifiée régulièrement par le biais d'analyses.

Teneur des boues en polluants

	Moyenne 2019	Valeurs de l'arrêté boues du 08/01/1998 (en mg/kg)	% de la valeur limite
Cadmium	1,27	10	13%
Chrome	20,73	1 000,00	2%
Cuivre	366,29	1 000,00	37%
Mercure	1,44	10	14%
Nickel	18,36	200	9%
Plomb	29,51	800	4%
Zinc	689,14	3 000,00	23%
Total Cr+Cu+Ni+Zn	1 093,86	4 000,00	27%
Somme des 7 PCB	0,01	0,8	1%
Fluoranthène	0,21	5	4%
Benzo(b) fluoranthène	0,16	2,5	6%
Benso(a)pyrène	0,10	2	5%

Moyenne annuelle des différents polluants contenus dans les boues



En 2020, **les boues produites par les stations ont respecté les taux de polluants maxima admis pour le compostage**. Le compost qui est fait à partir de ces boues de station d'épuration est donc sans danger et peut être valorisé en agriculture.

➤ La valorisation des sous-produits

	Types	Production annuelle	Valorisation
Haguenau	Résidus de dégrillage	27 120kg	Centre d'Enfouissement Technique de Weitbruch
		54 290kg	Usine de valorisation énergétique de Schweighouse
	Graisses	324 800kg 22 580kg	Usine de VALORHIN Digestion anaérobie sur site
	Sables	135 000kg	Réutilisation en travaux publics
	Résidus de curage des réseaux	573 160kg	Traitement biologique à la station d'épuration
	Résidus des fosses septiques	206 000kg	Traitement biologique à la station d'épuration
	Boues	2965 T de boues solides à 25,2% de siccité soit 747 T de MS	Composte normé NF 44-095 SEDE (ESCHAU)
Marienthal	Résidus de dégrillage	3 120kg	Usine de valorisation énergétique de Schweighouse
	Graisses	12 000kg	Digestion anaérobie et production de méthane à la station d'épuration de Haguenau
	Sables	840kg	Réutilisation en travaux publics
	Boues	205 Tonnes de boues solides à 25,2% de siccité soit 52 Tonnes de matières sèches	Composte normé NF 44-095 SEDE (ESCHAU)

Les indicateurs de performance de l'assainissement collectif

➤ 1° Taux de desserte des réseaux de collecte

Le **taux de desserte** est le rapport entre le nombre d'abonnés effectifs et le nombre d'abonnés potentiels concernés. Le plan de zonage d'assainissement a été validé en 2016.

$$\text{Taux de desserte} = \frac{(9058 - 8)}{9058} \times 100 = 99,91\%$$

➤ 2° Indice de connaissance patrimoniale :

L'indice de connaissance patrimoniale permet d'évaluer la connaissance du réseau en place, comme la taille des conduites, leur emplacement, leur matériau, ...

Pour évaluer cet indice, il faut répondre à plusieurs critères :

Critères	Barème	Haguenau
Partie A		
Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement, de refoulement, déversoirs d'orages, ...) et des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement.	10	10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	5	5
Partie B		
Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que la précision des informations cartographiques <u>pour au moins la moitié du linéaire</u> , les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées et définition d'une procédure de mise à jour de l'inventaire des réseaux. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	10	10
Un point supplémentaire pour 10% d'inventaire des réseaux supplémentaires	5	5
Inventaire des réseaux avec la date ou la période de pose pour la moitié du linéaire total des réseaux	10	10
Un point supplémentaire pour 10% d'inventaire des dates de pose supplémentaires	5	5
La partie A + B est réalisée si le service d'eau potable obtient un total de 40 points sur 45.		Total A + B = 45
Partie C		
Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l' <u>altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée.</u>	10	10

Un point supplémentaire pour 10% renseignés supplémentaires	5	0
Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs).	10	10
Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques.	10	10
Le plan ou l'inventaire des réseaux mentionne le nombre de branchements entre deux regards de visite.	10	0
L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	10	10
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates et les inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite.	10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans).	10	10
La partie C est sur 75 points		Total C = 60
TOTAL GENERAL	120	105

La CAH – secteur de Haguenau obtient la note de 105/120

➤ 3° Conformité de la collecte des effluents, des équipements des stations d'épuration

Cet indicateur de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

- **Réseaux** : Non conforme provisoirement – la métrologie des déversoirs est à modifier – travaux réalisés en juin / juillet 2021
- **Stations d'épuration de Haguenau** : Non conforme pour 2020 – Lors de l'audit de l'Agence de l'Eau, il y a eu une défaillance des préleveurs (débordements). En effet, l'audit s'est déroulé lors d'une journée orageuse occasionnant de fortes précipitations.
- **Station d'épuration de Marienthal** : Conforme

➤ 4° Taux de boues évacuées de façon conforme

L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme. La conformité s'analyse au regard de deux conditions : le transport des boues respecte la réglementation et la filière de traitement est soit autorisée ou déclarée (selon le type et la taille).

L'indicateur est le rapport suivant : (Tonnes de matières sèches totales admises par une filière conforme / Tonnes de matières sèches de boues évacuées) x 100

Pour la station d'Haguenau :
 $619 / 619 \times 100 = 100 \% \text{ de boues évacuées de façon conforme}$

Pour la station de Marienthal :
 $40 / 40 \times 100 = 100\% \text{ de boues évacuées de façon conforme}$

➤ 5° Nombre de débordement chez les usagers

Une demande d'indemnisation a été formulée pour un branchement obturé.

L'indicateur se calcule de la façon suivante :
(Nombre de demande d'indemnisation déposée en vue de dédommagement / Nombre d'habitant desservi) x 1000 :

$$\frac{9 \times 1000}{35406} = 0,25 \text{ débordement pour 1 000 habitants desservis}$$

➤ 6° Nombre de points noirs

Il correspond au nombre de points d'interventions fréquents sur le réseau. Ces interventions peuvent être dues à un problème de conception du collecteur, comme une pente insuffisante, un diamètre trop important ou trop faible, à un équipement du réseau qui aurait mal vieilli, etc.

Le réseau de la Communauté d'Agglomération de Haguenau compte **8 points d'interventions fréquents** :

- le collecteur du quai des Pêcheurs, de la rue de la Moder à la rue du Canal (sable, faible pente)
- le déversoir d'orage de la rue du Triangle (sable dans les EU, curage 2 par an)
- le siphon « Véramont » (sable, pas de curage sur le réseau amont, curage 2 par an)
- le collecteur de la rue du Député Hallez (sable dans le bassin d'orage, curage 2 par an)
- le collecteur du chemin des Paysans (19245-19220, peu de pente, peu de débit, curage 1 par an)
- les stations de pompage du Taubenhof-Décathlon et de la route du Rhin (excès de graisses provenant du réseau amont)
- le regard dessableur de la station de pompage en ligne, au passage à niveau de la route de Forstheim (nettoyage 2 par mois)
- le regard dessableur de la station de pompage en ligne, de la route de Bischwiller (plusieurs nettoyages par an, graisses, odeurs d'hydrocarbure)

$$\text{Taux de points noir pour 100 km} = \frac{8 \times 100}{177} = 4,5 \text{ points noirs pour 100 km}$$

➤ 7° Le Taux de renouvellement du réseau

Le taux de renouvellement du réseau évalue la quantité de conduites anciennes remplacées par des conduites neuves, ou réhabilitées, au cours de l'année écoulée. On le calcule en rapportant la quantité de conduites remplacées, en mètre linéaire, à la taille totale du réseau d'assainissement. On réalise une moyenne de cet indicateur des 5 dernières années.

L'indicateur se calcule de la façon suivante :
$$= \frac{(\text{Longueur canalisations renouvelée au cours des 5 dernières années}) \times 100}{5 \times (\text{longueurs de canalisation})}$$

$$\text{Taux de renouvellement moyen sur 5 ans} = \frac{7,9 \times 100}{5 \times 177} = 0,89 \%$$

Détails du renouvellement annuel :

	2016	2017	2018	2019	2020
Longueur	1 062 m	944 m	1 059 m	3 112	1 737
Renouvellement	0,60%	0,53%	0,59%	1,75 %	0,98 %

➤ 8° Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de la police de l'eau

Ces indicateurs suivent les prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006.

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration :

Les bilans sur 24 heures sont jugés conformes d'après l'arrêté préfectoral et transcrites dans le manuel d'autosurveillance. Un bilan est considéré comme non conforme dès qu'un paramètre ne respecte pas les objectifs de rejet.
Règle de calcul : Nombre de bilan conformes / nombre de bilans réalisés x 100.

$$\text{Station d'épuration de Haguenau : } \frac{104 \times 100}{105} = 99 \%$$

$$\text{Station d'épuration de Marienthal : } \frac{12 \times 100}{12} = 100\%$$

➤ **9° Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux**

Identification sur plan des points de rejet au milieu naturel	20/20
Evaluation de la pollution collectée en amont de chaque point de rejet	10/10
Reconnaissance des points de déversements et identification du moment et de l'importance du rejet par une métrologie appropriée	20/20
Mesures de débit de pollution sur les points de rejet	30/30
Manuels d'autosurveillances des systèmes de collecte et des stations d'épuration	10/10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	10/10
Evaluation de la pollution des réseaux pluviaux	10/10
Suivi de la pluviométrie et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10/10
TOTAL GENERAL :	120/120

➤ **10° Durée d'extinction de la dette**

C'est l'encours de la dette de Haguenau, au 31 décembre de l'exercice présenté, pour l'assainissement collectif et l'épargne brute annuelle.

- Encours total de la dette : **357.784 €**
- Epargne brute annuelle : **1.025.399 €**
- Durée d'extinction de la dette : **0,3 année**

➤ **11° Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente**

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part "assainissement". Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

Montant total mis en recouvrement : **1 564 150 € ***

Montant des impayés : **22 913 € ***

Taux d'impayés au 31 décembre 2020 sur les factures émises au titre de l'année 2019 :

$$\frac{22\ 913 \times 100}{1\ 564\ 150} = 1,4 \%$$

**source : Perception Municipale Haguenau*

➤ 12° Gestion des réclamations

Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est à mettre en œuvre.

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapportées au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau du prix.

Nombre de réclamation écrite : 2

Taux de réclamations écrites : $\frac{2 \times 1\,000}{8\,971} = 0,22$ réclamation pour 1 000 abonnés



L'assainissement non collectif

Les missions de la CAH – secteur de Haguenau

Ce Service Public Local d'Assainissement Non Collectif (SPANC) à caractère industriel et commercial a été créé le 1^{er} juillet 2006 pour assurer la conformité des fosses septiques et contrôler leur bon fonctionnement.

Lors de la création du SPANC, Haguenau n'a pas souhaité prendre en charge la compétence de l'entretien de l'Assainissement Non Collectif. Cette compétence reste sous la responsabilité des particuliers concernés par un système d'Assainissement Non Collectif.

La CAH-secteur de Haguenau assure ces deux compétences :

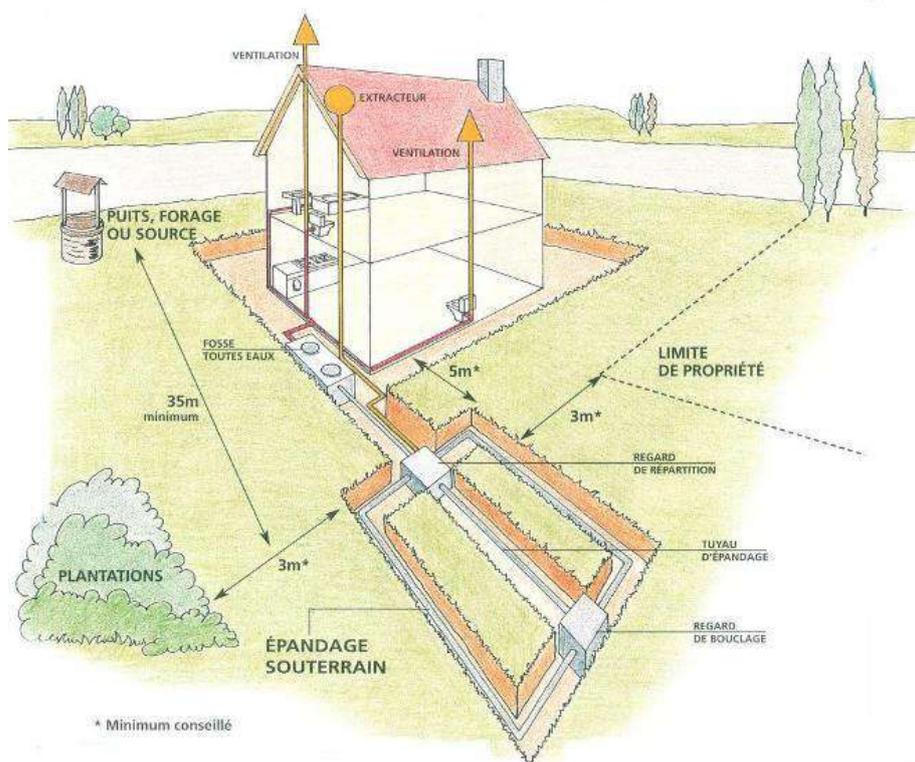
- le contrôle de conformité et de fonctionnement des installations existantes
- le contrôle de conformité des nouvelles installations

Les habitants desservis par l'ANC

Les habitations qui possèdent encore un Assainissement Non Collectif sont dispersées sur le ban communal ou sont situées hors de l'agglomération et ne peuvent être raccordées au réseau (chemin des Jésuites, maisons forestières, Château Walck, SPA, Gros Chêne, etc.).

Le secteur de l'ANC concerne **94** habitations, ce qui correspond, d'après l'INSEE, à **235** habitants (2,5 personnes / habitation).

Le zonage a été mis en enquête public en 2015, a été validé en 2016 et a été annexé au PLU en 2017.



L'indice de performance de l'assainissement non collectif

Pour sa mise en œuvre

Zonage d'assainissement non collectif	20/20
Application d'un règlement de SPANC	20/20
Vérification de la conception des installations de moins de 8 ans	30/30
Diagnostic du bon fonctionnement des autres installations	30/30
Service d'entretien des installations	0/10
Service de réhabilitation des installations	0/20
Service traitant les matières de vidange	10/10
TOTAL GENERAL :	110/140

Le taux de conformité des installations

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de conformité du parc de dispositifs d'ANC. C'est le rapport entre les installations contrôlées et jugées conformes par l'ensemble des installations contrôlées.

- **Nombre d'installations le 31 décembre 2020 : 94**
- **Taux de conformité : 32%**

30 installations sont conformes à la réglementation en vigueur à la date d'installation de ce système, soit un taux de **32%** de conformité (campagne de contrôle réglementaire menée en 2018).

Les tarifs du service de l'eau et de l'assainissement 2020

La décomposition du prix de l'eau et de l'assainissement

Il existe **5 catégories de tarifs** en fonction des utilisateurs :

- les **particuliers**
- les **agriculteurs**
- les **jardiniers**
- les **jardins particuliers**
- les **industriels**
- la **Ville de Haguenau**

Les différents tarifs sont présentés en annexe.

Le coût de l'eau et de l'assainissement en 2020 pour un abonné domestique est de 2,69 € TTC par m³ (hors abonnement).

Une décomposition du prix de l'eau, de l'assainissement et des différentes taxes est présentée en page 52.

➤ ABONNEMENT « PARTICULIERS »

Le montant de l'abonnement du compteur est en fonction de son diamètre :

Compteurs de volume	Ø en mm	€ HT / semestre
	15 et 20	9,56
	25	19,95
	30 et 32	21,10
	40	29,63
	50	61,12
	60 et 65	87,01
	80	151,76
	100	201,25
	150	426,18

Pour l'assainissement Non Collectif :

- Les abonnés qui sont raccordés à l'Assainissement Eau Pluviale (AEP) : **0,16 € par m³**
- Les abonnés Agriculteurs et ou jardiniers : **0,108 € par m³**
- Les abonnés non raccordés à l'AEP : forfait de **18,36 € par an**

➤ ABONNEMENT « INDUSTRIES » - Tarifs dégressifs selon la tranche de consommation pour les lignes de tarif EAU et ASSAINISSEMENT

Les gros consommateurs bénéficient d'une correction d'assiette par application des coefficients suivants :

Sur l'eau potable

Tranche de consommation semestrielle	Tarif de l'eau €/m ³
1 à 4 000 m ³	0,9663
4 001 à 100 000 m ³	0,6338
+ de 100 000 m ³	0,5188

Sur l'assainissement

Tranche de consommation semestrielle	Coefficient de dégressivité
1 à 3 000 m ³	1,0
3 001 à 6 000 m ³	0,8
6 001 à 12 000 m ³	0,6
12 001 à 25 000 m ³	0,5
25 001 à 37 500 m ³	0,4
+ de 37 501 m ³	0,3

➤ ABONNEMENT « Secteur HAGUENAU »

Les différents tarifs sont présentés en annexe.

Décomposition du prix de l'eau pour l'année 2020

le m³ : 0,8656 + 0,7181 + 1,108 = **2,69 € TTC**

Assainissement + Taxes + Eau

<u>ASSAINISSEMENT :</u>	0,8656	9	Collecte et Traitement	ASSAINISSEMENT 0,8656 €/m³ (32,18%)
<u>MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE</u>	0,2330	8		
-			Taxes	TAXES 0,7181 €/m³ (26,69%)
<u>POLLUTION DOMESTIQUE</u>	0,3500	7		
T.V.A. 5,5% sur 7	0,0193	6		
T.V.A. 5,5% sur 1-2-3-4	0,0638	5		
<u>PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES</u>	0,0520	4	Distribution Facturation	EAU 1,1083 €/m³ (41,13%)
<u>PART CA HAGGUENAU :</u> Distribution, entretien réseau, facturation, pertes sur réseau	0,7278	3		
<u>SURTAXE SYNDICALE :</u>	0,142	2	Production	
<u>PART LYONNAISE DES EAUX - SUEZ :</u> Achat de l'eau, Pompage, traitement	0,2385	1		

➤ LES AUTRES FRAIS

- Les frais de relevés de compteurs : **50,53 € + T.V.A 20% = 60,64 € TTC**
- Les droits d'accès individualisation : **48,39 € + T.V.A 20% = 58,07 € TTC**

Les modalités d'évolution et de révision du tarif

Les tarifs de l'eau potable et de l'assainissement sont révisés annuellement par décision du conseil municipal.

Evolution des prix au mètre cube pour un particulier depuis 2011 hors abonnement compteur :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Eau	0,7971	0,7971	0,7971	0,9029	0,9376	1,0702	1,0861	1,0863	1,1083
Assainissement	0,8047	0,8047	0,8047	0,7600	0,8047	0,8449	0,8656	0,8656	0,8656
TVA et redevances	0,6555	0,6787	0,6998	0,7266	0,6571	0,7159	0,7168	0,7179	0,7181
TOTAL	2,2573	2,2805	2,3016	2,3895	2,5419	2,6310	2,6685	2,6898	2,6920

Les travaux en eau potable

Les recettes d'exploitation

➤ Recettes d'exploitation résultant du prix de l'eau

Enveloppe	Nature de la recette	Montant
64	Produit de la vente d'eau	2 162 489,42 €
71	Surtaxe syndicale	324 197,53 €
72	Préservation ressources naturelles	119 201,79 €
65	Redevance pour pollution d'origine domestique	697 709,04 €
78	Modernisation des réseaux de collecte	465 400,15 €
	Total :	3 768 997,93 €

➤ Recettes d'exploitation autres que celles résultant du prix de l'eau

Enveloppe	Nature de la recette	Montant
87	Location de compteurs	180 452,02 €
88	Autres prestations de service (relevé compteurs)	627,72 €
89	Rémunération de l'Agence de l'Eau	4 821,15 €
1428	Excédent de versement de facture	0,00 €
96	Remboursement frais	268,92 €
	Total :	186 169,81 €

➤ Total des recettes d'exploitation en eau potable : 3 955 167,74 €

Les travaux réalisés en 2020 en adduction d'eau potable

Les chantiers suivants ont été réalisés :

➤ Renouvellement du réseau

- Rue de la Coudraie	149 m
- Rue Saint-Materne	323 m
- Rue Ohmetfeld	241 m
- Rue de l'Ours (entre rue de la Forêt Sainte et rue du Busard)	318 m
TOTAL	1031 m

Les linéaires renouvelés se répartissent selon les diamètres suivants :

0 m	conduites de Ø 80 mm
735 m	conduites de Ø 100 mm
296 m	conduites de Ø 150 mm

➤ Modifications du Réseau

- 12 rue Schilling (déplacement et remplacement d'un P.I. Ø100 suite à élargissement du domaine public)	3 m
TOTAL	3 m

➤ Extension du réseau

- Rue Ruhlmann	69 m
TOTAL	69 m

Les linéaires des extensions se répartissent selon les diamètres suivants :

69 m	conduites de Ø 100 mm
0 m	conduites de Ø 150 mm

La longueur totale du réseau d'eau potable est de 201,57 km

➤ **Nouveaux branchements :**

- branchements neufs en régie 13

➤ **Renouvellement branchements :**

- branchements en régie 8

- branchements entreprise 0

soit 8 branchements renouvelés.

➤ **Accessoires importants installés :**

- robinets-vannes 35

- poteaux annexes DN 80 mm 0

- poteaux d'incendie DN 100 mm 7

- ventouse DN 100 mm 0

➤ **Renouvellement des compteurs :**

- compteurs avec module radio 604

(soit 6,7 % du parc – en phase avec le renouvellement annuel du 15^{ème} des compteurs)

Le coût des travaux d'investissement réalisés en 2020 est de **433 216,00 € HT.**

Programme de travaux 2021 en adduction d'eau potable

Le programme des travaux d'adduction d'eau potable de 2021 consiste essentiellement en des travaux de renouvellement et de renforcement du réseau d'eau. Il se décompose comme suit :

➤ **Renforcement du réseau pour un montant de 610.000 € HT**

- Rue Ohmetfeld
- Rue des Ecrevisses
- Rue du Cresson
- Rue de la Croix de Pierre
- Rue des Agneaux / Biquets
- Rue Jean de Benoist
- Rue des Carrières (suite à nouvelle urbanisation)

➤ **Travaux de renouvellement pour un montant de 114.000 € HT**

- Remplacement de branchement particulier suite à rupture
- Remplacement des compteurs âgés de plus de 15 ans
- Remplacement des poteaux d'incendie

➤ **Travaux de réfection des tranchées pour un montant de 30.000 € HT**

Pour ces travaux, un crédit de **754.000 € H.T.** est disponible au budget **2021**.

Les travaux en assainissement

Les recettes d'exploitation en assainissement collectif

➤ **Redevances d'assainissement collectif**

Enveloppe	Nature de la recette	Montant
2489	Redevance d'assainissement collectif	1 798 391,76 €
	Total :	1 798 391,76 €

➤ **Recettes d'exploitation autres que la redevance d'assainissement collectif**

Enveloppe	Nature de la recette	Montant
2488	Participation Financière pour le Raccordement à l'Assainissement (PFAC)	39 185,78 €
2494	Traitements des eaux usées de Marienthal-Gries et Marienthal-Kaltenhouse	4 556,10 €
2498	Primes d'épuration de l'AERM	140 681,00 €
2501	Refacturation des contrôles aux établissements conventionnés	11 443,46 €
2490	Traitement des déchets à la station d'épuration	10 587,68 €
2500	Subvention AERM pour le suivi des rejets industriels	- €
2495	Diagnostics d'assainissement	6 395,10 €
	Total :	212 849,12 €

➤ **Total des recettes d'exploitation de l'assainissement collectif : 2 011 240,88 € TTC**

➤ Stations d'épuration

La station d'épuration de Marienthal traite les eaux usées de toute l'agglomération, y compris les immeubles situés sur les bans communaux de Gries et de Bischwiller. Une redevance est demandée aux collectivités territoriales concernées. Le montant des participations est fixé à 48% de la redevance d'assainissement demandée par Haguenau à ses abonnés dont 30% au titre des eaux usées et 18% au titre des eaux pluviales. L'assiette est de 156 équivalents habitants pour la Communauté de Communes de la Basse Zorn et de 69 équivalents habitants pour la Communauté de Communes de Bischwiller et environs.

La station d'épuration de Haguenau accueille des résidus pouvant être traités et valorisés. Il existe trois catégories de tarif :

- produit issu d'une fosse septique	12,81 € la tonne
- produit issu du curage des réseaux d'assainissement (sable)	78,48 € la tonne
- produit issu du curage des dégraisseurs	51,77 € la tonne

➤ Raccordements

Pour les nouveaux raccordements ou les changements d'affectation d'immeuble engendrant plus de rejets, il est demandé une Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC).

Il existe quatre catégories de tarifs :

- pour une maison individuelle :	1848.26€
- pour les immeubles collectifs par m ² de Surface de plancher :	14.35 €
- pour les opérations d'aménagement ou de construction comportant la réalisation de réseau d'assainissement à vocation publique par m ² de SHON autorisée :	3,18 €
- pour les immeubles administratifs, commerciaux et industriels, les droits sont fixés à 80 % du coût de l'installation autonome d'assainissement qui y correspondrait : Valeur d'un équivalent habitant (EH) Calcul du tarif "T" du rejet supplémentaire en fonction du rejet total : 1. Pour les immeubles dont le rejet total se situe entre 5 et 50 EH $T = 0,8 \times (0,75 \times EH + 12,5) \times V$ 2. Pour les immeubles dont le rejet total est supérieur à 50 EH $T = 0,8 \times EH \times V$	400.00€

➤ Subventions de fonctionnement

L'Agence de l'Eau verse deux primes :

- prime pour épuration de la station de Haguenau,	132.096 €
- prime pour épuration de la station de Marienthal	8 555 €

Travaux réalisés en 2020 en assainissement collectif

➤ Travaux de réhabilitation (chemisage)

- Route de Weitbruch	11 m
- 75 Route de Weitbruch	6 m
- Route de Wintershouse	207 m
- Rue du Canal	82 m
- Rue des Fleurs	168 m
- Rue des Chasseurs	300 m
- Rue Henri Gran	193 m
- Rue du Frêne	152 m
- Route de Soufflenheim	<u>618 m</u>
Total :	1 737 m

➤ Travaux d'extension

- Rue du Château Fiat	73 m
-----------------------	------

➤ Inspections télévisuelles

- campagne pluriannuelle d'inspections télévisuelles.	6 697 m
---	---------

➤ Travaux d'entretien

- remise à niveau de tampons,	15 u
- réfection d'effondrements,	7 u
- débouchage de branchements,	25 u
- remplacement de siphons de rues,	11 u
- remplacement de branchements,	10 u
- nettoyage de bouches d'égout,	5863 u
- nettoyage haute pression des collecteurs.	13768 m

➤ Nouveaux raccordements

- maisons individuelles,	22 u
- collectifs,	5 u
- industries, commerces et immeubles administratifs.	1u

Le coût des travaux d'investissement réalisés en 2020 est de **1 199 975,13 € TTC.**

Programme de travaux 2021 en assainissement collectif

Le programme de travaux d'assainissement pour 2020 consiste à renforcer le réseau pour obtenir une meilleure collecte des effluents et à entretenir les stations d'épuration. Il se décompose comme suit :

➤ **Travaux de réhabilitation et de renouvellement pour un total de 1.300.000 € TTC**

- Réhabilitation des collecteurs dans les voies suivantes :
 - Chemin des Friches
 - Chemin de la Croix de Pierre
 - Petite Rue du Vignoble
 - Rue des Bolets
 - Rue des Radeaux
 - Rue des Chaudronniers
 - Rue de l'Argile
- Travaux de remplacement et d'extension :
 - Rue du Tournoi
 - Rue Nicolas Thurot
 - Rue Ampère
 - Rue des Carrières
- Autosurveillance des déversoirs d'orages : travaux sur métrologie des réseaux
- Accompagnement de divers travaux de voirie,
- Remplacement du réseau d'égout et d'anciens branchements,
- Nouveaux branchements pour le compte de particuliers.

➤ **Travaux dans les stations d'épuration pour un total de 435.000 € TTC**

- Réparation des équipements des stations d'épuration et des stations de pompage.
- Vidange du digesteur / Démantèlement de la coupole

➤ **Travaux dans les stations de pompage pour un total de 25.000 € TTC**

➤ **Etudes d'amélioration pour un montant de 80.000 € TTC**

- Révision / modernisation du digesteur de la station d'épuration
- Définition des bassins de dépollution

➤ **Inspections télévisuelles pour un total de 60.000 € TTC**

- Campagne pluriannuelle d'inspections télévisuelles, 10^{ème} année.

Pour ces travaux, un crédit de **1.900.000 € TTC** est disponible au budget 2021.

Les recettes d'exploitation de l'assainissement non collectif

La CA de Haguenau – secteur Haguenau a décidé d'utiliser le système de la redevance pour ce contrôle.

Il existe 3 catégories de tarif pour la redevance :

- les usagers ayant un compteur d'eau (0,163 €/m³),
- les usagers n'ayant pas de compteur d'eau (18,39 €/an),
- les agriculteurs, jardineries et scieries (0,108 €/m³).

Le contrôle des nouvelles installations est facturé 255,02 € l'unité.

➤ Recettes d'exploitation de l'assainissement non collectif

Enveloppe	Nature de la recette	Montant
7062	Redevance d'assainissement non collectif	3 912.27 €
7068	Contrôle des nouvelles installations	0.00 €

Total des recettes d'exploitation de l'assainissement non collectif : 3 912.27 € TTC

Annexes

Les volumes distribués

	Volumes Prélevés en m ³				Volumes totaux prélevés	Volumes totaux distribués	Volumes achetés au syndicat	Volumes vendus par Haguenu
	Forages de Bischwiller	Forages d'Oberhoffen	Forages de Rohrwiller	Forages de Schweighouse				
2001						4 410 143	2 771 615	2 515 163
2002						4 384 921	2 795 441	2 434 091
2003						4 428 784	2 789 474	2 443 225
2004						4 541 663	2 969 112	2 438 942
2005						4 282 823	2 726 546	2 444 232
2006						4 082 796	2 568 629	2 338 580
2007						3 878 799	2 501 797	2 279 452
2008	1 436 343	1 920 226	844 427	12 479	4 213 475	3 893 193	2 434 023	2 247 293
2009	1 788 734	1 948 670	880 839	11 445	4 629 688	3 916 416	2 519 374	2 212 826
2010	1 116 444	2 284 216	723 482	6 060	4 130 202	3 746 908	2 360 342	2 178 906
2011	1 533 453	2 004 024	749 352	4 272	4 291 101	3 952 824	2 361 367	2 224 369
2012	1 741 978	1 666 820	756 356	8 656	4 173 810	4 137 059	2 488 107	2 165 161
2013	1 726 703	1 573 979	778 513	6 748	4 085 943	4 085 943	2 553 569	2 211 899
2014	1 710 810	1 838 332	818 878	4 952	4 372 972	3 978 414	2 519 405	2 186 310
2015	1 863 133	1 775 159	991 774	2 805	4 630 066	4 026 347	2 458 657	2 263 313
2016	1 539 752	1 688 533	736 733	5 902	3 970 920	3 973 496	2 474 666	2 176 283
2017	1 453 386	2 034 199	732 770	3 023	4 223 378	ND	2 441 419	2 124 535
2018	1 452 836	1 927 612	774 899	993	4 156 340	ND	2 443 310	2 131 763
2019	1 441 650	1 901 575	798 995	4 245	4 158 318	ND	2 369 361	2 037 021
2020	1.354.203	1.910.236	868.711	7.141	4.140.291	ND	2.562.352	2.292.501

L'autosurveillance des stations d'épuration

STATION D'EPURATION DE MARIENTHAL

Mois	Pluie cumulée en mm	Informations	Pluie (mm)	Vol. rejeté par DO (m³)	Vol. rejeté par le by-pass (m³)	Débit par traitement (A3)	MES			DCO			DBO5			NG			NK			N-NH4			PT			
							Conc mg/l	Rend	Flux kg/j	Conc mg/l																		
Janvier		Moyenne (1)	2,3	1		623	4,1	98	2	19,0	96	8	3,0	98	1	5,2	92	2,3	4,6	93	2,0	2,8	95	1,2	0,3	95	0,1	
	52,6	Valeur extrême (2)	12,3	16		1873	4,1	98	2	19,0	96	8	3,0	98	1	5,2	92	2,3	4,6	93	2,0	2,8	95	1,2	0,3	95	0,1	
		Nb de dépassement					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
Février	19,2	Moyenne	2,1	3		455	3,9	98	2	22,0	95	11	6,0	98	3	4,4	93	2,1	3,7	94	1,8	2,5	95	1,2	0,2	96	0,1	
		Valeur extrême	6,9	69		944	3,9	98	2	22,0	95	11	6,0	98	3	4,4	93	2,1	3,7	94	1,8	2,5	95	1,2	0,2	96	0,1	
		Nb de dépassement					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Mars	76,4	Moyenne	4,8	26		550	8,2	90	8	48,8	89	46	10,4	89	10	9,6	82	9,0	9,0	83	8,4	3,3	85	3,1	0,5	88	0,5	
		Valeur extrême	15,7	386		1296	8,2	90	8	48,8	89	46	10,4	89	10	9,6	82	9,0	9,0	83	8,4	3,3	85	3,1	0,5	88	0,5	
		Nb de dépassement					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	
Avril	92,2	Moyenne	4,4	19		560	3,7	99	2	31,0	97	14	3,0	98	1	1,2	98	0,5	3,0	96	1,4	0,5	99	0,2	0,1	98	0,0	
		Valeur extrême	19,7	258		1289	3,7	99	2	31,0	97	14	3,0	98	1	1,2	98	0,5	3,0	96	1,4	0,5	99	0,2	0,1	98	0,0	
		Nb de dépassement					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Mai	59,0	Moyenne	4,2	9		538	24,0	92	12	66,0	87	32	4,0	98	2	20,0	65	9,9	19,8	66	9,7	2,7	94	1,3	0,5	90	0,2	
		Valeur extrême	11,3	145		1693	24,0	92	12	66,0	87	32	4,0	98	2	20,0	65	9,9	19,8	66	9,7	2,7	94	1,3	0,5	90	0,2	
		Nb de dépassement					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Juin	69,6	Moyenne	4,1	2		499																						
		Valeur extrême	28,5	26		1601																						
		Nb de dépassement																										
Juillet	39,0	Moyenne	4,3	4		399	6,0	96	2	28,0	93	9	3,0	98	1	4,2	95	1,4	3,4	96	1,1	1,6	97	0,5	0,4	92	0,1	
		Valeur extrême	16,1	133		1193	6,0	96	2	28,0	93	9	3,0	98	1	4,2	95	1,4	3,4	96	1,1	1,6	97	0,5	0,4	92	0,1	
		Nb de dépassement					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Août	38,6	Moyenne	3,5	3		415	3,7	99	1	38,0	94	12	3,0	98	1	3,1	96	1,0	3,0	96	0,9	1,4	98	0,4	1,2	85	0,4	
		Valeur extrême	17,2	40		1400	5,7	98	2	47,0	90	14	3,0	98	1	4,0	95	1,3	3,0	96	1,0	1,7	98	0,6	2,0	75	0,7	
		Nb de dépassement					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Septembre	48,7	Moyenne	4,1	3		468	5,2	98	2	25,0	96	8	3,0	98	1	5,2	93	1,7	3,0	96	1,0	0,5	99	0,2	0,2	97	0,1	
		Valeur extrême	12,9	53		1252	5,2	98	2	25,0	96	8	3,0	98	1	5,2	93	1,7	3,0	96	1,0	0,5	99	0,2	0,2	97	0,1	
		Nb de dépassement					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Octobre	100,7	Moyenne	5,3	8		651	9,3	95	4	16,0	94	7	3,0	98	1	5,8	90	2,6	3,0	95	1,3	2,0	95	0,9	0,2	96	0,1	
		Valeur extrême	13,1	71		1776	9,3	95	4	16,0	94	7	3,0	98	1	5,8	90	2,6	3,0	95	1,3	2,0	95	0,9	0,2	96	0,1	
		Nb de dépassement					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Novembre	44,4	Moyenne	2,3	1		585	2,5	98	2	13,0	94	8	3,0	97	2	4,3	91	2,6	3,0	93	1,8	0,7	98	0,4	0,2	95	0,1	
		Valeur extrême	7,3	10		845	2,5	98	2	13,0	94	8	3,0	97	2	4,3	91	2,6	3,0	93	1,8	0,7	98	0,4	0,2	95	0,1	
		Nb de dépassement					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Décembre	87,3	Moyenne	5,5	9		746	6,8	96	4	20,0	94	12	3,0	96	2	4,0	91	2,4	3,3	92	2,0	1,6	95	1,0	0,3	92	0,2	
		Valeur extrême	14,7	112		1875	6,8	96	4	20,0	94	12	3,0	96	2	4,0	91	2,4	3,3	92	2,0	1,6	95	1,0	0,3	92	0,2	
		Nb de dépassement					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Nombre de dépassements																												
MOYENNE (1)		3,9		7		542	7,1	97	3	31,3	93	15	4,5	97	2	6,3	90	3,0	5,7	91	2,7	1,9	96	0,9	0,4	92	0,2	
MAXIMUM		28,5		386		1875	24,0	99	12	66,0	97	46	10,4	98	10	20,0	98	9,9	19,8	97	9,7	3,3	99	3,1	2,0	98	0,7	
MINIMUM		0,1		0		186	2,0	90	1	13,0	87	7	3,0	89	1	1,2	65	0,5	3,0	66	0,9	0,5	85	0,2	0,1	75	0,0	
TOTAL ANNÉE		727,6		2686		19772																						

Le détail des tarifs de l'eau et de l'assainissement

Analyses de l'Agence Régionale de la Santé (ARS)

Fichier non diffusé par l'ARS à ce jour

Exemple de facture d'eau

CA de HAGUENAU

**SERVICE DE L'EAU ET DE
L'ASSAINISSEMENT**

9 Chemin du Gaz BP 50244
67504 HAGUENAU CEDEX
du lundi au vendredi
8h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30

Service client :
03 88 73 71 73

eau@agglo-haguenau.fr

Urgence 24h/24 :
03 88 73 71 71

TRESORERIE MUNICIPALE DE HAGUENAU
120 D GRAND'RUE
67504 HAGUENAU

M PARTICULIER
9 CHEMIN DU GAZ
67500 HAGUENAU

GESTION DES PAIEMENTS

TRESORERIE MUNICIPALE DE
HAGUENAU
120 D GRAND'RUE
67504 HAGUENAU

03.88.73.30.31

1067107@dgfip.finances.gouv.fr

PAIEMENT EN LIGNE

Connectez-vous 7j/7 et 24h/24 sur
www.agglo-haguenau.fr

VOTRE FACTURE DU 11/05/2021

Réf. facture : 2020 0030 042748

Détails au verso

Consommation du 01/01/2019 au 01/10/2020	100 m ³
■ PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU	137,46€
■ COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES	86,93€
■ ORGANISMES PUBLICS	60,23€
Total facture TTC	284,62€

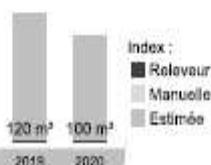
Montant TTC REGLEMENT AVANT LE 11/06/2021

284,62 €

MESSAGE(S)



Evolution de votre consommation



Les moyens de paiement mis à votre disposition pour votre règlement sont :

- EN LIGNE : sur le site www.agglo-haguenau.fr, Rubrique SERVICES EN LIGNE, je paye ma facture de consommation d'eau potable (HAGUENAU).
- VIREMENT BANCAIRE : IBAN: FR72 3000 1004 2505 7000 0000 004 BIC: BDFEFRPP0CT en indiquant les références de la facture.
- TIP SEPA : dater, signer et renvoyer le TIP au moyen de l'enveloppe fournie (à affranchir). Merci de joindre un RIB si demandé ou si changé.
- CHEQUE : libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC accompagné du TIP non signé dans l'enveloppe fournie (à affranchir).
- ESPECES (pour un montant inférieur à 300 euros) ou CB : muni de la présente facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximité).
- PRELEVEMENT SEMESTRIEL OU MENSUEL : contacter le service de l'eau et de l'assainissement.

Mandat de prélèvement SEPA posé(e) : en ligne ou formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous libellerez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant le date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA posé(e). Votre signature vaut autorisation pour débit, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

PARTICULIER
9 CHEMIN DU GAZ
67500 HAGUENAU

*



DATE et LIEU

SIGNATURE

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0671071830000000000004274820
ICS : FR77RST477125
Référence : 2020 0030 042748 Montant : 284,62 €
Créancier : SERVICE DES EAUX CA DE HAGUENAU

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
59885 LILLE CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

183110500201 PARTICULIER

941133000175 840800000000000427480671074999706 28462

###

COMPTEUR	ANCIEN INDEX	NOUVEL INDEX	CONSUMMATION	COMMENTAIRE
0000000000	120 (manuelle le 31/12/2018)	120 (manuelle le 01/01/2019)	0 m³ Normal	
0000000000	240 (estimée le 30/10/2019)	340 (estimée le 01/10/2020)	100 m³ ESTIMATION	

Total conso : 100 m³

FACTURE DÉTAILLÉE

	Période facturée	Quantité	Prix unitaire HT	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU				130,29 €		137,46 €
010 ABONNEMENT COMPTEUR 20 mm	01/01/2020-01/10/2020	275 Jr	19,12 €	14,37 €	5,50 %	15,16 €
020 EAU PART DISTRIBUTION	01/01/2019-01/10/2020	100 M3	0,9663 €	96,63 €	5,50 %	101,95 €
030 PART PRODUCTION	01/01/2019-31/12/2019	57 M3	0,1400 €	7,98 €	5,50 %	8,42 €
030 PART PRODUCTION	01/01/2020-01/10/2020	43 M3	0,1420 €	6,11 €	5,50 %	6,45 €
060 PRÉSERVATION DES RESSOURCES EN EAU	01/01/2019-01/10/2020	100 M3	0,0520 €	5,20 €	5,50 %	5,48 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES				86,93 €		86,93 €
040 ASSAINISSEMENT	01/01/2019-31/12/2019	57 M3	0,8656 €	49,34 €	0,00 %	49,34 €
040 ASSAINISSEMENT	01/01/2020-01/10/2020	43 M3	0,8743 €	37,59 €	0,00 %	37,59 €
ORGANISMES PUBLICS				58,30 €		60,23 €
070 LUTTE CONTRE LA POLLUTION (AGENCE DE L'EAU)	01/01/2019-01/10/2020	100 M3	0,3500 €	35,00 €	5,50 %	36,93 €
080 MODERNISATION DES RESEAUX (AGENCE DE L'EAU)	01/01/2019-01/10/2020	100 M3	0,2330 €	23,30 €	0,00 %	23,30 €

€ Prix du m³ TTC hors abonnement : 2,69 € (soit 0,00269 € / L)

Montant facturé **275,52 €** **284,62 €**

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.2524 du livre des procédures fiscales, ainsi qu' rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L1617-6, 11 1617-23, R2040-4, R3040-23 du code général des collectivités territoriales.

VOIE DE RECOURS: Vous pouvez, dans un premier temps, saisir le Médiateur de l'Eau, à l'adresse suivante: BP 40 403 - 75255 Paris Cedex 08 ou directement en ligne sur le site www.mediateur-eau.fr. Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent titre (Article L1617-6 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester le montant mentionné en saisissant directement:

- le Tribunal de proximité pour les litiges portant sur une somme inférieure à 4000 Euros
- le Tribunal d'instance pour les litiges portant sur une somme comprise entre 4000 et 10000 Euros
- le Tribunal de Grande Instance pour les litiges sur une somme supérieure à 10 000 Euros

INFORMATIONS:
- SIRET : 20006707400129
- IDENTIFICATION TVA : FR50200067074

Montant TTC **284,62 €** REGLEMENT AVANT LE 11/05/2021

Détail de la TVA

	HT	TVA	TTC
TVA 0,0%	110,23	0,00	
TVA 5,5%	165,29	9,10	
Total	275,52	9,10	284,62

Lettre de l'agence de l'eau

Édition mars 2021
CHIFFRES 2020

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

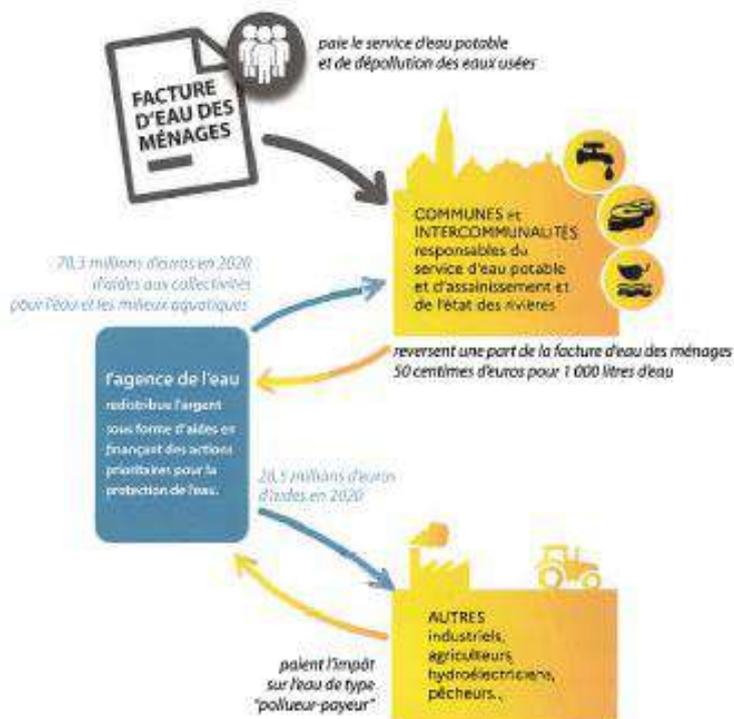
LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Rhin-Meuse est de 3,98 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense annuelle de 478 euros, soit une mensualité légèrement inférieure à 40 euros en moyenne (estimation Rhin-Meuse d'après SISPEA - données agrégées disponibles - 2018).

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 21 % du montant de la facture d'eau
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.aaufrance.fr



NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L. 2234-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art. 31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable dont il est notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 158,7 millions d'euros dont plus de 129 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) • source agence de l'eau Rhin-Meuse



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2020

L'année 2020 marque la seconde année du 11^e programme d'action de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2020...



LES CONTRATS DE TERRITOIRE "EAU ET CLIMAT"

5 nouveaux contrats ont été entérinés en 2020. Nouvel outil de contractualisation proposé par l'agence de l'eau Rhin-Meuse depuis une année, le contrat de territoire "Eau et Climat" est un trait d'union entre les priorités de l'établissement et celles des EPCI cibles. Il intègre une logique de dépassement grâce à l'approche proposée à 360°. Les actions en faveur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique figurent en bonne place.

EAU ET QUARTIERS, UN ENJEU SOLIDAIRE ET ÉCOLOGIQUE

En lançant le 1^{er} concours "eau et quartiers prioritaires de la politique de la ville" destiné à accompagner des projets de requalification urbaine, **l'agence de l'eau Rhin-Meuse a récompensé 12 lauréats.** 60% des projets ont proposé des aménagements urbains (désimperméabilisation, gestion intégrée des eaux pluviales, jardins partagés, agriculture urbaine/périurbaine) et 1/3 d'actions d'animation. L'agence de l'eau Rhin-Meuse **a alloué une enveloppe de 2 M€ aux récipiendaires.** En ciblant les quartiers prioritaires, l'agence de l'eau a démontré que "la nature en ville" peut être déclinée partout et permettre une reconnexion avec la ville ; **le tout en favorisant le lien social et les actions de sensibilisation et d'information.**

PROJET DE SDAGE ET DE PROGRAMME DE MESURES 2022-2027

Après plus de 18 mois d'élaboration, **le Comité de bassin Rhin-Meuse a adopté à l'unanimité, en octobre 2020, le projet de plan de gestion des eaux 2022-2027.**

Ce plan fait autorité en matière de mise en œuvre de la politique de l'eau et porte l'engagement juridique de la France au regard de la Directive cadre européenne sur l'eau.

Avant son adoption définitive, **le projet de plan de gestion est soumis aux citoyens, aux acteurs locaux et internationaux** depuis le 1^{er} mars 2021.



LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



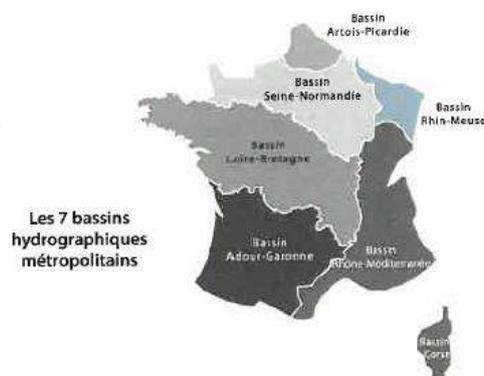
Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : eau-rhin-meuse.fr

Donnez votre avis sur

DU 1^{ER} MARS
AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021

les inondations et le milieu marin

L'eau

PRÉFET
COORDONNATEUR
DU BASSIN
RHIN-MEUSE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Retrouvez aussi toutes les informations sur la consultation du public sur le site enimmersion-eau.fr

Nouveau Découvrez les nouveaux "Podcasts"